



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Services de l'État
en Haute-Vienne

Rapport d'activité 2020

Édito

Mesdames, Messieurs,

L'an dernier, j'écrivais dans ma lettre que « nous aurions tous bien du mal à chercher dans notre mémoire ce qui a été notre quotidien en 2019 ». De toute évidence, ce constat ne vaut pas pour 2020.

La pandémie de Covid-19 a bouleversé notre vie dans des proportions que nous n'aurions jamais imaginées. Au total, 177 personnes sont mortes de la Covid-19 en Haute-Vienne en 2020. En écrivant ces lignes et en repensant à l'année 2020, c'est à leurs proches que s'adressent mes premières pensées.

Cependant, notre département a évité les clusters géants qui ont pu décimer d'autres régions. Mettre en place les mesures prophylactiques le plus tôt possible, avant que la pandémie ne gagne trop de terrain a donc permis à notre territoire d'être relativement épargné.

Je tiens à saluer une nouvelle fois tous les médecins et tous les soignants qui ont été mobilisés pendant ces longs mois et qui ont sauvé des centaines de vies. Je tiens également à mettre en avant les agents de l'État et des collectivités

qui ont participé à cette lutte contre le virus, souvent de manière invisible. Bravo à nos forces de sécurité intérieure qui ont su faire appliquer les mesures d'endiguement de la pandémie, tout en faisant preuve de pédagogie. Bravo enfin et surtout à nos concitoyens qui ont fait face avec patience à toutes les contraintes qui s'imposent à nous.

Mais malgré la pandémie, malgré les confinements du printemps et de l'automne, malgré l'urgence de la gestion de la crise, la continuité de l'État a été assurée.

Non seulement l'État a continué à assurer ses missions traditionnelles, mais il a sauvé l'économie. D'abord, en accordant de l'activité partielle à plus de 6 300 entreprises sur le département, pour près de 60 000 salariés (85 M€ engagés au 31 décembre 2020). En mettant en place le fonds de solidarité, dont ont bénéficié plus de 8 000 entreprises haut-viennoises, en accordant des délais de paiement et reports d'échéances fiscales, pour près de 20 M€... Et surtout en se portant garant de prêts garantis par l'État à une hauteur de 386 M€. Les collectivités, pour leurs investissements, ont pu compter sur

11,80 M€ supplémentaires en 2 ans, soit + 142 % de dotations d'investissement.

Malgré toutes les épreuves traversées, 2020 restera une année de promesses pour l'avenir. Jamais l'État n'avait investi autant dans l'économie. Le plan de relance, présenté en septembre 2020 par le Premier ministre et dont la mise en œuvre a commencé en fin d'année dernière, crée des centaines d'emplois en Haute-Vienne, permet à nos entreprises de gagner des parts de marché à l'international, à des milliers de ménages de rénover leur logement, à des milliers de jeunes éloignés de l'emploi de bénéficier d'alternance ou d'autres formations.

France Relance dessine la Haute-Vienne de demain, plus écologique, plus compétitive et plus proche de chacun. Nous sommes les acteurs de cette relance et de cette ambition.

Et Madame la préfète Fabienne Balussou, qui arrive et me remplace le lundi 25 octobre, aura la charge de préparer cet avenir à vos côtés. Au nom de tous les services de l'État, je suis très heureux de l'accueillir et lui souhaite la bienvenue en Limousin.

Je voudrais terminer cet éditorial pour redire à tous les agents de la préfecture, des directions interministérielles et de l'État, à quel point ce fut un plaisir de travailler à vos côtés pendant ces trois années. Ensemble, nous avons accompli de très belles choses. Merci à vous!

Seymour MORSY

Préfet de la Haute-Vienne



Sommaire

Édito	2
Sommaire	6
Aider et protéger	8
Accompagner et valoriser	34
Innover et transformer	56
Concours financiers de l'État	70
Faits marquants de l'année 2020	74
Visites officielles	88
Publications marquantes sur les réseaux sociaux	96
Organigramme	102

Aider et protéger

A. Protéger la santé des citoyens face à la pandémie de Covid-19

1. Mettre en œuvre la stratégie sanitaire nationale

La pandémie de Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, a nécessité une adaptation heure par heure des services de l'État en Haute-Vienne. La mise en œuvre du confinement le

16 mars 2020 s'est accompagnée d'un **plan de continuité d'activité des services de la préfecture**. Les agents se sont ainsi fortement mobilisés dans ces conditions particulières.

Le **service des sécurités de la préfecture** a notamment mené les actions suivantes :



Gestion de la crise :

Dès le début de la crise, la continuité de l'activité a été la première préoccupation, à la fois en interne et en externe. Pour le personnel intervenant dans la gestion de crise, il s'agissait de

coordonner l'**accueil des enfants des personnels soignants**; de chercher des lieux potentiels pour créer des centres d'hébergement répondant aux critères nationaux pour les personnes de retour de Chine, dès février 2020; au quotidien, d'animer le réseau des

services partenaires de l'Éducation nationale, de la santé, etc., et de prévenir les difficultés; d'en informer au mieux les maires du territoire.

Sur le plan réglementaire: des mesures ont dû être prises face à la pandémie dans le cadre du confinement puis du couvre-feu, par des arrêtés pris le 20 mars 2020 renouvelés deux fois jusqu'au 11 mai, interdisant de fréquenter les plages des lacs et les bords de Vienne, instaurant la fermeture des commerces d'alimentation générale de 21 heures à 7 heures, la fermeture des stations de lavage, ou encore l'obligation de port du masque dans certains lieux publics (rappelée dans les arrêtés du 30 octobre,

du 30 novembre et du 15 décembre 2020).

Déclinaison de la stratégie gouvernementale:

Au niveau local, en lien avec les partenaires de l'État et les élus – tout particulièrement le département et la ville de Limoges – la stratégie gouvernementale a évolué de « tester, tracer, isoler » à « tester, alerter, protéger ».

Des opérations de **dépistage** grand public ont été menées en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), les laboratoires, les communes et les associations agréées de sécurité civile, au plus près de l'endroit où nos concitoyens vivent.



Une **cellule territoriale d'appui à l'isolement** a été créée en lien étroit avec la Plateforme territoriale d'appui (PTA) qui tient une place centrale dans le dispositif.

Enfin, une **convention avec des hôteliers** pour répondre aux besoins d'isolement du grand public. En collaboration avec la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), des centres de desserrement ont été mis en place pour les publics vulnérables. Et les associations agréées de sécurité civile ont été mobilisées pour leur transport.

Coordination zonale et nationale:

La coordination a été cruciale à plusieurs échelons: tout d'abord au travers d'un suivi quotidien de l'évolution de l'épidémie en lien avec l'ARS et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et d'une information quotidienne aux

autorités. Le repérage – et la gestion – des clusters et des foyers potentiels a été absolument central dans cette stratégie afin d'adapter la réponse à donner, notamment dans les EHPAD. À ce titre, la coordination entre les différents EHPAD et les services du CHU, notamment la gériatrie, s'est révélée essentielle.

La réouverture des établissements scolaires a conduit à la prise d'arrêtés suspendant l'accueil dans les établissements (3 cas en 2020) pour éviter le développement de chaînes de contamination.

Un rôle logistique déterminant:

La distribution de masques et de gel hydroalcoolique a été un enjeu dès le début de la crise, tant en interne pour assurer la continuité de l'État, qu'en externe, pour les différents services de l'État. Cet appui s'est révélé déterminant dans l'organisation du second tour des élections municipales.



2. Informer la population et les élus locaux

Information de la population et conseils :

Le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) s'est totalement réorganisé pour répondre aux sollicitations particulièrement nombreuses du public. Cette cellule d'information du public a traité un nombre considérable de demandes: l'annonce du premier confinement a été suivie de 3000 appels en 4 jours. Leur engagement a été remarquable.

Les dérogations au confinement, les déplacements et activités possibles, ou encore les fermetures d'Établissements recevant du public (ERP) ont constitué la majeure partie des questions posées, en plus de l'interprétation des règles. L'aspect humain a également été très présent pour répondre aux citoyens qui souhaitent faire part de leurs angoisses et parfois, sinon surtout, exprimer leur mécontentement.

Réglementation et information des maires :

Le service des sécurités, dans le cadre de sa mission de police administrative, a été

fortement engagé pour la **validation des protocoles sanitaires** transmis au préfet pour la réouverture de sites touristiques (musées, plans d'eau, parcs, etc.); les **autorisations d'ouverture de marchés alimentaires** (51 arrêtés pris entre le 24 mars et le 11 mai 2020); et le **suivi des déclarations de rassemblements** de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public (29 dossiers traités). Au-delà de l'autorisation, ces choix ont permis au plus grand nombre, avec les mesures barrières, de continuer à vivre normalement en profitant de tout ce qui est produit au plus près de chez soi.

Le service des sécurités a également appuyé les maires dans leur pouvoir de police administrative sur les différents volets de gestion de la crise, tels que les interdictions de rassemblements. La préfecture s'est tenue aux côtés des communes pour faire appliquer les décisions gouvernementales lors de l'organisation des élections municipales, pour l'accueil des enfants de personnels soignants ou encore pour accompagner les personnes vulnérables.

B. Préserver et sauvegarder l'activité économique

1. Soutenir les entreprises face à la crise

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État et les régions ont mis en place un fonds de solidarité afin de limiter les conséquences économiques de la pandémie. L'objectif prioritaire des mesures de soutien a été

de prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales.

La Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) a versé plus de **47 M€** à **8354 entreprises** en Haute-Vienne en 2020.



Les formulaires du fonds de solidarité ont été mis en ligne sur le site **impots.gouv.fr** dans le mois suivant celui de la demande. Toutes les entreprises éligibles au fonds de solidarité ont pu recevoir leur indemnisation dans les jours qui ont suivi leur déclaration.

Le **Service des impôts des entreprises (SIE) de la DDFiP** demeure l'interlocuteur privilégié des professionnels. **En Haute-Vienne, 1820 entreprises ont également bénéficié en 2020 de mesures de bienveillance (reports d'échéances et/ou de délais de paiement) pour 18,80 M€.**

Par ailleurs, en Haute-Vienne, le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), présidé par le préfet et piloté par la DDFiP, a mis en place un système pour suivre les entreprises jugées potentiellement vulnérables afin de leur proposer des solutions, avant même qu'elles ne songent à contacter les partenaires publics.

2. Mettre en place l'activité partielle

Activité partielle :

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur en difficulté de faire supporter par l'État tout ou partie de la rémunération de ses salariés.

L'année 2020 a connu une explosion des demandes d'activité partielle liées aux conséquences de la crise sanitaire (confinements, fermeture de secteurs d'activité...).

Au 31 décembre 2020, 6 321 établissements avaient été autorisés à mettre en place de l'activité partielle. Cela représente plus de 58 000 salariés, pour un coût de 84 M€ sur l'année 2020.

Les principaux secteurs d'activité concernés étaient les suivants :

- Commerce: 24 % des établissements autorisés à mettre en place de l'activité partielle;
- Arts, spectacles, sport, bibliothèques et musées: 20 %;
- Construction: 12 %;
- Hébergement et restauration: 11 %.



Activité partielle de longue durée (APLD):

Inscrite au cœur du plan de relance, l'APLD est un dispositif de soutien à l'activité économique qui offre la possibilité à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Au 31 décembre 2020, 20 établissements, représentant 1477 salariés et 524 000 heures, avaient été autorisés à mettre en place de l'APLD, notamment dans les secteurs d'activité suivants :

- Industrie manufacturière: 50 % des établissements autorisés;
- Commerce: 20 %;
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques: 15 %.

À la même date, 16 établissements (80 % des établissements autorisés) avaient bénéficié de versements d'un montant total de 588 606 € au titre de l'activité partielle de longue durée pour un effectif maximum de 637 salariés (43,1 % du total des salariés autorisés) et 52 891 heures (10,1 % du total des heures autorisées).

3. Développer la formation professionnelle

Le FNE (Fonds national de l'emploi) Formation :

L'année 2020 a été marquée par une orientation du FNE Formation (le « FNE Covid ») vers les salariés en activité partielle. Il s'agissait de « mettre à profit » ces temps non travaillés pour activer des formations de professionnalisation relativement courtes.

Ainsi, deux entreprises (Weston et SOTEC) ont souhaité bénéficier d'une subvention de l'État pour un montant de 102 117 € afin d'accompagner les plans de développement des compétences de 148 salariés.

C. Assurer la sécurité de la population

1. Polices administratives et ordre public

Expulsions locatives :

Le nombre de décisions accordant le concours de la force publique a baissé en

2020 : 98 décisions, contre 148 en 2019 et 115 en 2018.

Le cabinet a reçu **166** demandes d'expulsion. Les services ont fait exécuter les décisions de justice, mais ils ont aussi travaillé en partenariat avec de

nombreux acteurs, de façon à dégager des solutions à la fois pour les bailleurs et les locataires, en évitant le plus possible l'expulsion.

Un accord d'expulsion avec le concours de la force publique a ainsi été donné pour **98** dossiers. **66** expulsions ont été exécutées. Les **32** autres situations ont été résolues avant la fin de la procédure, soit par le départ volontaire des locataires, soit grâce au travail de prévention des expulsions effectué en lien avec la DDCSPP, par un relogement ou par la signature d'un protocole entre le bailleur et le locataire. Il convient de préciser que sur ces **66 décisions, 15** seulement ont finalement donné lieu à de véritables expulsions.

On le comprend, la prévention des expulsions, objet d'une charte signée entre le préfet et les différents acteurs de la procédure (bailleurs, département, huissiers...), permet de résoudre une grande partie des situations. Le cabinet suit les dossiers en lien avec la DDCSPP et représente le préfet au sein de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).

Le bilan de cette année est également marqué par le report de la trêve hivernale, qui a été prolongée jusqu'en juillet, avec pour consigne de ne procéder aux expulsions que dans les cas où une solution de relogement existait.

Accueil des gens du voyage:

Bien que les déplacements de missions aient été rares en 2020 du fait de l'épidémie de Covid-19, le nombre de procédures est resté élevé: **15 arrêtés ont été pris**, contre **16 en 2019**. Ils ont concerné la plupart du temps des installations de groupes semi-sédentaires se déplaçant à proximité de l'agglomération de Limoges.

Une attention particulière a été portée sur ces déplacements. Certaines familles ayant été contaminées par la Covid-19, il convenait à la fois d'organiser des dépistages sur site et de convaincre d'éviter les voyages pour les groupes atteints par le virus. En lien avec l'ARS et le médiateur gens du voyage de Limoges Métropole, cette action a permis d'éviter une dégradation de la situation sanitaire de cette communauté.

2. Mobiliser les moyens de l'État pour améliorer la sécurité routière

Permis de conduire:

L'activité liée aux examens des permis de conduire a connu une baisse relative en 2020 en raison des deux périodes de confinement, en se maintenant toutefois à un niveau proche de la demande de places par les auto-écoles. Des sessions d'examen supplémentaires ont été proposées les samedis entre les mois de juillet et décembre 2020.

Comparaison des examens réalisés et des permis obtenus en 2019 et 2020 en Haute-Vienne

	B: véhicule léger			A: moto			CE: poids lourd			Ensemble		
	2019	2020	Évolution	2019	2020	Évolution	2019	2020	Évolution	2019	2020	Évolution
Examens réalisés	7 917	5 845	- 26 %	1 753	1 599	- 8 %	192	225	17%	9 862	7 669	- 22 %
Permis obtenus	4 355	3 215	- 26 %	1 245	1 152	- 7 %	144	169	17%	5 744	4 536	- 21 %

Par ailleurs, l'année 2020 a vu la mise en place de la réforme du permis moto, dont l'objectif fondamental était de réduire l'accidentalité des déplacements à deux roues. La Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Vienne a

organisé le 13 mars 2020 une formation sur ce thème, en partenariat avec les motards de la gendarmerie, destinée aux inspecteurs des permis de conduire des trois départements limousins.



2020, année atypique:

L'année 2020 a été caractérisée par une baisse exceptionnelle de la mortalité routière par rapport à 2019 (- 33 %), plus importante que la référence nationale (- 21 %). L'ensemble des indicateurs

d'accidentalité ont été en forte baisse. Cette évolution s'explique avant tout par la mise en place du premier confinement puisque le trafic routier a diminué de 75 % en avril 2020 par rapport aux mois précédant le confinement. Les forces de

l'ordre de la Haute-Vienne ont enregistré une baisse des accidents corporels et des blessés, respectivement de 16 % et 28 %.

La comparaison des données départementales 2020 avec les valeurs moyennes enregistrées sur la période 2014 – 2018 permet de confirmer cette tendance à la baisse (– 46 % pour le nombre de tués et – 14 % pour le nombre d'accidents).

Création d'un club sécurité routière en entreprise: un club au service des entreprises:

En Haute-Vienne, 41 % des accidents de la route ont eu lieu dans le cadre professionnel en 2019, ils représentent 33 % des tués sur les routes.

Dans ce contexte, la préfecture a initié la création d'un club Sécurité routière

à destination des entreprises (SRE). Il permettra de mutualiser les moyens et les idées en matière de prévention du risque routier professionnel. Il accompagnera les entreprises dans le déploiement d'actions de prévention auprès de leurs collaborateurs.

La réunion de lancement du club SRE qui a eu lieu le 8 octobre 2020 a permis aux participants d'échanger avec les partenaires de la démarche (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), associations de prévention, forces de l'ordre) et d'ébaucher des premières pistes d'actions pour l'année 2021.



Semaine de la sécurité au travail:

Trois journées de formation du 16 au 18 novembre 2020 ont été organisées à destination de chauffeurs de cars, des personnels des centres d'incendie et de secours de Limoges et d'élèves de CM1 et CM2.

En simulant des situations d'accident, un bus pédagogique a ainsi permis

de former les professionnels et de sensibiliser les scolaires aux différents aspects de la sécurité dans les transports en commun, notamment au port de la ceinture de sécurité. Cette opération a été intégralement financée par le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2020.



3. Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales

L'année 2020 a été marquée par un renforcement des dispositifs. Tous les moyens de prévention et de protection ont été activés.

Afin de venir en aide aux victimes pendant la période d'urgence sanitaire, la délégation aux droits des femmes a installé des espaces d'accueil protégés dans différents centres commerciaux du département en partenariat avec les forces de l'ordre et les associations d'aide aux victimes.

Des cellules dédiées à la prise en charge opérationnelle des victimes de violences conjugales ont été mises en place, tandis que des professionnels de santé ont suivi le cycle de formation « évolution du psycho trauma chez l'enfant co-victime ».

Parallèlement, un dispositif de prise en charge des auteurs de violences a été créé, qui propose désormais aux

auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique, médical et social, notamment autour d'une webconférence pour « comprendre et accompagner l'auteur de violence dans le couple ». Quatre journées de sensibilisation auprès de collégiens et lycéens « Respect mutuel » ont eu lieu.



Par ailleurs, à l'occasion de Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, l'ensemble des services de l'État en Haute-Vienne a souhaité se mobiliser. Ainsi, par exemple, la DDFIP, en partenariat avec la délégation départementale à l'égalité femmes-hommes, a-t-elle mis en place une exposition intitulée « En

chemin elle rencontre... », accessible à tous les personnels des sites de Limoges – Montmailler et Limoges – Cruveilhier, du 17 novembre au 2 décembre, dans le respect, naturellement, des gestes barrières et de la distanciation.

4. Prévenir et gérer les crises (exercices de sécurité civile + prévention des risques d'incendie)

Gestion des événements marquants dans le département (hors Covid-19):

- Incident du 3 septembre 2020 sur le réseau Réseau de transport d'électricité (RTE)

Le 3 septembre 2020, à 21 h 15, la majeure partie de la Haute-Vienne a subi une importante coupure d'alimentation électrique. L'événement a concerné un poste électrique RTE d'Éguzon, dans le département de l'Indre. Des manœuvres d'exploitation ont généré une perte d'alimentation électrique d'une zone impactant des foyers des départements de la Haute-Vienne de la Creuse, de l'Indre, et de la Corrèze. L'événement a conduit à une coupure d'électricité de 282 MW, concernant 270 000 foyers, dont 111 000 en Haute-Vienne.

La préfecture a assuré, en cellule restreinte, un suivi de l'événement, par des échanges et points de situation avec RTE, ENEDIS, la DD87 de l'ARS (attention portée sur la situation des EHPAD et du CHU), les forces de l'ordre et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Des contacts ont également été pris avec les sites sensibles du département.

En coordination avec ENNEMIS, RTE a pu assurer la réalimentation des clients de façon progressive entre 22 heures et minuit.

- Passage d'une étape du Tour de France le 10 septembre 2020

À l'occasion de l'étape menant la course cycliste de Chauvigny à Sarran, la traversée du département de la Haute-Vienne a conduit le préfet à encadrer les conditions circulation routière dans le cadre du passage de la course.

Le suivi de l'événement, qui s'est déroulé sans difficulté particulière, a donné lieu à l'activation du Centre opérationnel départemental (COD) afin de faciliter la coordination inter-services.

Préparation à la gestion de crise :

- Un exercice de sécurité civile organisé en 2020 : « Intruschool 87 »

Le SIDPC a pu maintenir l'organisation d'un exercice inter-services avec activation du COD malgré la crise sanitaire.

Cet exercice, à la fois cadre et de terrain, s'est déroulé le 17 décembre 2020 et a porté sur le déclenchement des Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) au sein des écoles de Couzeix et de Nieul, à travers des scénarios imaginant des actes de malveillance et d'intrusion.

4 écoles ont participé à l'exercice, ce qui représente 36 classes, 57 encadrants et 939 élèves.

Autour des services du préfet, ont été mobilisés les forces de sécurité

intérieure, la Délégation militaire départementale (DMD), les services de la DSDEN, les maires, la police municipale de Couzeix et les services des communes concernées.



- **La sécurité incendie dans les ERP**

1478 ERP en Haute-Vienne sont soumis aux visites des commissions de sécurité.

Malgré la gestion de la crise sanitaire qui a entravé l'activité des commissions de sécurité incendie, 242 ERP ont tout de même pu être visités dans le département. Ainsi, sur l'ensemble de la Haute-Vienne, **85 % des visites périodiques devant être réalisées en 2020 l'ont été**, malgré les reports dus à

la crise sanitaire. Seuls les établissements ne présentant aucune difficulté de traitement ont vu leur contrôle être reporté.

Sur 260 dossiers de permis de construire ou d'autorisation de travaux étudiés par les commissions, 252 ont reçu un avis favorable. Par ailleurs, **97 ERP sont sous avis défavorable** de la commission de sécurité compétente, soit un taux de 6,5 % d'avis défavorables.

5. Prévenir la délinquance, la radicalisation et les dérives sectaires

La prévention de la délinquance est une politique partenariale en évolution permanente, qui suppose une étroite coordination des acteurs à travers deux instances.

Tout d'abord, la **Réunion de sécurité intérieure (RSI)**: organisée chaque semaine sous la présidence du préfet, en présence du Directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) et du général commandant le Groupement de gendarmerie départementale (GGD), et des chefs des principaux services de sécurité, elle est précédée de la réunion du Groupe d'évaluation départemental (GED) qui intervient dans le domaine de la radicalisation.

Ensuite, l'**État-major départemental de sécurité (EMS)**, qui se réunit tous les deux mois, est coprésidé par le préfet et le procureur de la République. Il regroupe les membres de la RSI, la DSDEN, la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) et la DDFiP.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Limoges et le conseil départemental ont mis des intervenants sociaux à disposition de la police et de la gendarmerie respectivement, ce qui est venu consacrer plusieurs années de travail pour aboutir à un dispositif

destiné à traiter les situations sociales les plus tendues que cachent certains faits de délinquance, notamment les violences conjugales et intrafamiliales.

La lutte contre la radicalisation :

Face à la menace que continue de faire peser la radicalisation sur la sécurité et la cohésion sociale du pays, la politique publique de prévention et de lutte contre ce phénomène s'articule autour de logiques sociales et de sécurité, par la formation des agents de l'État, des acteurs du territoire, et des citoyens, par la mise en œuvre d'actions de contre-discours et par la prise en charge et l'accompagnement des individus et des familles sur les dispositifs locaux (protection de l'enfance, santé, insertion professionnelle, suivi social).

Trois instances départementales sont dédiées à la lutte contre la radicalisation :

- Le **groupe restreint de suivi** s'est réuni chaque semaine et a traité des cas les plus sensibles, les personnes inscrites au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) ;
- La **Cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)**, qui s'est réunie quatre fois, dont une séance dédiée aux problématiques scolaires ;

→ La **Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)** a défini collectivement les enjeux, les objectifs, et les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre le repli identitaire, le communautarisme et le séparatisme. Cela s'est traduit par l'organisation et la programmation de contrôles ciblés et coordonnés (fraudes, emploi, prestations sociales, etc.) Installée le 16 janvier 2020, elle donne lieu à des remontées d'informations hebdomadaires sur les actions menées en coordination avec les services.

La mise en œuvre du Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) a permis de professionnaliser les acteurs locaux et les entreprises privées (actions de sensibilisation et ateliers pratiques sur le fait religieux en milieu professionnel, les principes de laïcité et de neutralité ou encore la prévention des risques de radicalisation), de mieux impliquer les acteurs de terrain (milieux associatif et éducatif), de diffuser un contre-discours, mais également de lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les préjugés. Par ailleurs, dans le cadre du PNPR, des actions de prévention aux risques cyber (complotisme, fausses informations, manipulation) ont été menées.



La lutte contre les fraudes sociales :

Le service des sécurités a participé aux travaux du Comité opérationnel départemental d'action contre la fraude (CODAF), tant sur le plan de la lutte contre le travail illégal que sur celui de la lutte contre les fraudes aux prestations sociales. Les travaux du CODAF s'inscrivent aujourd'hui en complémentarité avec ceux de la CLIR.

6. Assurer la sécurité des activités physiques et sportives et des accueils de mineurs

Le service jeunesse, sports et vie associative de la DDCSPP assure la protection et la sécurité des pratiquants d'activités physiques et sportives en veillant au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre du code du

sport. Cela s'est traduit par le contrôle des établissements et des éducateurs sportifs. Ces derniers relèvent d'une profession réglementée, dont l'exercice est soumis à déclaration obligatoire. Après vérification des qualifications et de l'honorabilité, la DDCSPP a délivré 201 cartes professionnelles d'éducateur sportif.

En 2020, le contrôle des baignades d'accès gratuit, sous la forme d'opérations interministérielles de contrôle, en partenariat avec l'ARS, la DDCSPP, la gendarmerie et le SDIS, s'est déroulé comme chaque année, avec 29 contrôles d'Établissement d'activités physiques ou sportives (EAPS) réalisés dont 25 baignades d'accès gratuit.



La DDCSPP, qui est chargée de la protection des mineurs dans les 736 Accueils collectifs de mineurs (ACM), contrôle la réglementation applicable aux ACM et en évalue la qualité éducative, dans le cadre du code de l'action sociale et des familles. Un contrôle systématique des déclarations d'ACM est effectué, avec vérification des qualifications et de l'honorabilité des personnes en contact avec les mineurs, ainsi que des contrôles réguliers sur site (39 en 2020).

La DDSCPP soutient les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs dans l'amélioration de la qualité éducative de leurs projets d'accueils par l'organisation régulière de réunions d'information réglementaires et de temps d'échanges

de pratiques. Elle a distribué 309 570 € aux ACM en 2020. Elle a accompagné les collectivités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leur Projet éducatif de territoire (PEDT) et projets labellisés « plan mercredi ».

2020 a vu le lancement de dispositifs spécifiques afin de limiter les effets des périodes de confinement pour les mineurs. Ainsi, l'opération « Colos apprenantes » a permis de soutenir le départ en « colonies de vacances » de 309 enfants et jeunes. Une aide spécifique a également été apportée aux accueils de loisirs sans hébergement qui ont dû faire face à des coûts de fonctionnement imprévus en raison de la crise sanitaire.



7. Protéger les citoyens et les consommateurs pendant la crise sanitaire

En 2020, le service Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la DDCSPP a été mobilisé sur plusieurs types d'enquêtes et de contrôles pendant la crise sanitaire. D'une part, le respect des mesures de lutte contre la pandémie a été vérifié: **la qualité et les prix des masques mis à disposition du grand public ont été**

contrôlés dans 194 établissements (25 ont fait l'objet d'un avertissement), **215 contrôles du respect de l'encadrement des prix des gels et des solutions hydro-alcooliques** et des arnaques associées ont été conduits (suivis de 33 avertissements et de 2 injonctions) et pendant le premier confinement, **le respect de la fermeture des rayons non-essentiels a été contrôlé dans 39 établissements** (ce qui a été suivi d'un arrêté de fermeture administrative).



D'autre part, le service CCRF est parvenu à maintenir une activité quasi-normale: **les prix et la disponibilité des produits alimentaires de 71 magasins**, drives et sites internet des enseignes ont pu être

surveillés et 10 commerçants ont été contrôlés sur les règles d'acceptation et de refus de certains moyens de paiement.

Les agents du service sécurité sanitaire des aliments ont, quant à eux, fait respecter la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments, avec notamment l'inspection des abattoirs d'animaux de boucherie sur la base d'une analyse de risques. Ils ont également assuré la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, la gestion des alertes alimentaires et des

toxi-infections alimentaires collectives, ou encore la réalisation de contrôles et de certifications à l'export.

En 2020, ils ont géré 6 alertes (essentiellement listeria et salmonelles) ainsi qu'une toxi-infection alimentaire collective. 145 inspections dans 89 établissements ont été réalisées.

D. Veiller à la santé et à la protection animale

1. Prévenir les maladies animales

La lutte contre la tuberculose bovine, maladie transmissible à l'homme, reste une préoccupation forte en Haute-Vienne. Au cours de la campagne de prophylaxie 2019 – 2020, le dépistage a été renforcé : il a concerné **1600 élevages**

pour 103000 bovins, sur 129 communes au total. Les communes les plus infectées (Pensol, Ladignac-le-Long et Le Châlard) font l'objet de mesures renforcées depuis octobre 2020, notamment par un abaissement de l'âge des bovins testés à 12 mois au lieu de 24 mois.



Sur cette campagne 2019 – 2020, **5 élevages ont été déclarés comme foyers de la maladie** sur les communes de Champsac, Ladignac-le-Long et Pensol. Ces cheptels ont été assainis, quatre par abattage total et un par abattage sélectif.

La surveillance de la maladie dans la faune sauvage s'est également poursuivie avec des analyses sur 58 blaireaux et 145 sangliers, dans 44 communes du sud-ouest de la Haute-Vienne en zone de protection renforcée tuberculose.

D'autres maladies ont été surveillées, comme la brucellose bovine dans 2253 cheptels, la leucose bovine enzootique dans 527 cheptels, la brucellose des petits ruminants dans 523 cheptels ovins et 64 cheptels caprins.

La crise sanitaire de l'influenza aviaire survenue dans la filière des palmipèdes gras du Sud-Ouest de la région a conduit les services vétérinaires à réaliser des

contrôles de claustration des animaux en élevages ainsi que de surveillance renforcée d'introduction de poussins, dans l'objectif de prévenir la diffusion de la maladie.

Dans le domaine de la protection animale, 50 plaintes ont été traitées par les services vétérinaires, avec des suites administratives ou pénales lorsque de graves non-conformités ont été constatées.

2. Le rôle des lieutenants de l'oveterie dans le schéma départemental de gestion cynégétique

Les lieutenants de l'oveterie sont des personnes privées bénévoles de l'État, assermentées, placées sous l'autorité du préfet de département. Ils concourent à la résolution de problèmes occasionnés par la faune sauvage, et domestique dans certains cas.



Ils assurent un rôle de médiateur, de conseiller technique auprès de l'État, et de régulation des espèces portant préjudice à la santé et à la salubrité publique. Ils interviennent sur sollicitation de l'autorité publique dans le cadre d'opérations ordonnées par le préfet.

Nommés pour cinq ans jusqu'à fin 2024, la Haute-Vienne dispose en 2020 de 21 lieutenants de louveterie répartis en 20 unités cynégétiques.

Malgré l'état d'urgence sanitaire, les lieutenants de louveterie ont réalisé 135 battues administratives dont 22 pour des opérations de décantonnement des animaux et 113 pour des opérations de régulation. Leurs interventions, effectuées dans le respect des gestes barrières et en limitant le nombre de participants, ont permis de résorber

certaines difficultés (concentration de sangliers), de maintenir les équilibres et de limiter les dégâts agricoles.

3. Accompagner l'exportation des bovins

En 2020, 85 718 bovins élevés en Haute-Vienne ont été exportés vers l'Union européenne et les pays tiers, nécessitant l'octroi d'un certificat sanitaire. 3 330 certificats ont été émis par les services vétérinaires et les vétérinaires officiels privés des centres de rassemblement pour l'Union Européenne. Et 77 certificats sanitaires ont été émis par les services vétérinaires pour les pays tiers.

72 certificats ont également été délivrés pour l'export de sous-produits animaux et 70 pour de l'export de matériel génétique.

E. Protéger et restaurer les milieux naturels

1. La politique de l'eau

En 2020, 46 aménagements permettant le rétablissement de la continuité écologique ont été réalisés en Haute-Vienne.

Par exemple, à la suite de l'étude sur la Tardoire, rivière affluent de la Bonnieuse, réalisée par le syndicat mixte Bandiat-Tardoire, la Fédération de pêche (FDAAPPMA 87) a proposé l'effacement

de 2 seuils sans usage. Le seuil du moulin de la Besse avait une hauteur de chute de 1,50 m et celui du seuil « irrigation amont » une hauteur de 0,90 m, empêchant la circulation des poissons et favorisant le stockage des sédiments.

Après avis du service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) et validation de la DDT, les ouvrages ont été effacés en novembre-décembre 2020.

Les travaux ont bénéficié de subventions de l'Agence de l'eau et de la région.

Les premiers bénéfices de ces effacements sont déjà visibles: rétablissement d'un

niveau d'eau suffisant qui permet la migration des poissons et diversification des sédiments (argile, limon, sable), améliorant la qualité de l'eau.

Site du Moulin de la Besse



AVANT (photo: FDPPMA 87)



APRÈS (photo: OFB 87)

2. Améliorer la gestion des ressources en eau pour faire face aux sécheresses

2020 a encore été une année de sécheresse en Haute-Vienne.

La dégradation des indicateurs a été aussi rapide en 2020 qu'en 2019. Le cumul annuel pluviométrique 2020 est resté sous la courbe de la moyenne. Pendant la période d'étiage, le comité sécheresse a été réuni 8 fois afin de mettre en commun l'analyse des indicateurs et de proposer les mesures adaptées au préfet.

Les premières mesures de restriction ont été prises par le préfet le 7 juillet et renforcées le 20 juillet jusqu'au

30 septembre, mois où la pluviométrie est revenue proche de la normale. Tout au long de cet épisode, le préfet a appelé les usagers de l'eau à poursuivre les actions limitant leur consommation et à adopter des pratiques économes en eau.



3. Les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le contexte sanitaire a nécessité, d'une part, le suivi des bonnes conditions de sécurité dans le cadre de la mise à l'arrêt de certaines installations pendant la période de confinement (sites Seveso, tour aéroréfrigérantes et risque de légionelles...) et, d'autre part, l'encadrement de situations spécifiques liées au contexte (conditions de compostage des boues de station d'épuration pouvant contenir le virus, production de gel hydroalcoolique, tri et traitement des déchets...).

Passé les premières semaines de confinement, la nécessité de s'assurer que les performances environnementales des ICPE n'étaient pas dégradées dans ce contexte de fragilité s'est fait sentir. Elle a motivé une reprise normale des activités de contrôles, d'une part en conduisant des inspections orientées spécifiquement sur les premiers retours d'expérience issus de l'accident « Lubrizol » survenu fin 2019 en Normandie et, d'autre part, à travers 67 inspections, incluant le traitement des plaintes, la gestion des pollutions accidentelles et plusieurs contrôles inopinés des rejets aqueux.

Au titre de l'exercice 2020, l'activité du service en charge du suivi des ICPE au sein de la préfecture a été marquée par la poursuite du développement des

énergies renouvelables à travers le dépôt de nouvelles demandes ou la mise à l'enquête publique de dossiers finalisés.

Parcs éoliens :

En dépit du contexte qui a pu ralentir la réalisation de certains travaux de construction, l'année 2020 a constitué une vraie accélération dans le déploiement concret de l'énergie éolienne avec la mise en service de 26 éoliennes (6 parcs) conduisant ainsi à un total de 39 éoliennes désormais en fonctionnement, pour environ 60 MW. Si une seule autorisation environnementale a été délivrée, au titre de 2020, pour le projet de parc du « Moulin à vent » sur les communes de Dompierre-les-Églises et Villefavard, une douzaine de parcs ont fait l'objet d'une décision définitive ou sont encore en procédure contentieuse et une quinzaine de projets sont en cours d'instruction.

Méthanisation :

Cette technique d'énergie renouvelable a fait l'objet de deux décisions pour des unités de méthanisation situées sur les communes de Peyrat-de-Bellac et d'Azat-le-Ris, au profit du même pétitionnaire.

Ces projets relèvent du régime de l'enregistrement au titre des ICPE (consultation du public sans nécessiter l'organisation d'une enquête publique).

Les installations seront destinées à la fabrication de gaz qui sera réinjecté

dans le réseau de GRDF, les autorisations de réinjection ayant été parallèlement délivrées au pétitionnaire. Par ailleurs, trois dossiers de méthaniseurs agricoles relevant du régime de la déclaration, ont été instruits en lien avec la DDCSPP.

soumis à enquête publique au titre de 2020. Trois d'entre eux seront réalisés sur d'anciens sites miniers, ce qui permet donc la valorisation de l'énergie solaire sans faire appel à des terrains susceptibles de recevoir un autre usage.

Photovoltaïque :

Quatre projets de permis de construire de parcs photovoltaïques ont pu être

**Accompagner
et valoriser**

A. Un territoire en mouvement

1. L'impact de la crise sanitaire dans l'organisation des collectivités et de leurs établissements publics locaux

Dans le contexte de crise qui a justifié le report du second tour des élections municipales et de l'installation des élus désignés dès le premier tour, une première ordonnance du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, **a permis aux exécutifs et aux assemblées délibérantes d'exercer la plénitude de leurs attributions jusqu'au terme de leur mandat**, prorogé par la loi du 23 mars 2020, sans les limiter à la gestion des seules affaires courantes.

Dans l'état du droit issu de la loi du 14 novembre 2020 instaurant l'état d'urgence sanitaire, **de nombreux dispositifs dérogatoires sont devenus applicables**.

L'organe délibérant peut se réunir en tout lieu, dès lors que celui-ci ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des débats. **La présence du public peut d'ailleurs être limitée, voire interdite**, dès lors que la retransmission des débats est assurée en direct de manière électronique.

Les modalités de recours à la téléconférence sont déterminées par délibération adoptée au cours de la première réunion, le vote ne pouvant intervenir qu'en scrutin public. De nouvelles modalités de calcul du quorum ont été fixées: il s'agit du tiers de l'effectif qui s'apprécie sur les seuls membres présents. Enfin, **le recours aux procurations a été élargi**: chaque membre de l'organe délibérant peut désormais disposer de deux pouvoirs.

À chaque évolution de ces dispositions dérogatoires, les collectivités et leurs groupements ont été destinataires, par le biais d'une circulaire circonstanciée, des informations leur permettant d'adapter le fonctionnement de leurs instances.

2. Améliorer le cadre de vie des habitants

L'amélioration énergétique de l'habitat privé des territoires urbains et ruraux a continué de progresser en 2020.

Ainsi, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont la DDT constitue la délégation locale, a contribué à la rénovation énergétique de 1249 logements en Haute-Vienne, en engageant 5,16 M€ pour plus de 14 M€ de travaux associés. On a donc constaté une augmentation de 64 % du nombre de logements financés par rapport à

2019. 85 % des rénovations ont bénéficié des aides du dispositif MaPrimeRénov' (plateforme nationale) à destination des propriétaires occupants. Elles ont

particulièrement profité aux ménages propriétaires occupants les plus modestes (62 %) habitant en maison individuelle.



Dans le cadre du plan de relance, avec l'élargissement des aides MaPrimeRénov' à l'ensemble des ménages sans conditions de ressources et aux copropriétés, le nombre de logements financés a encore augmenté en 2021.

Le premier programme de rénovation urbaine 2008 – 2020 s'achève à Limoges :

La démolition en 2010 des barres Gauguin a marqué le lancement opérationnel de ce premier programme signé en 2008 et ainsi permis d'envisager

la restructuration de l'entrée nord de la ville et la transformation du quartier de la Bastide.

En 2020, ce quartier est désormais inséré dans la ville, intégralement requalifié en termes d'aménagement des espaces publics, valorisé par l'implantation de nouveaux équipements et services, visant l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier.

L'EHPAD Marcel Faure, la passerelle sur l'autoroute A20 et un îlot commercial vont achever la transformation bien

amorcée dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Nouveau programme de rénovation urbaine 2019 – 2030 à Limoges :

Le nouveau programme de renouvellement urbain est un travail partenarial des collectivités, des bailleurs

HLM, d'Action Logement, de la Banque des Territoires et de l'État. Ce programme va transformer la ville, à la faveur de nouveaux réseaux de transports et de politiques de l'habitat ambitieuses. À ce titre, le préfet et l'ANRU sont pleinement engagés dans ce projet d'importance pour l'agglomération et la ville de Limoges.



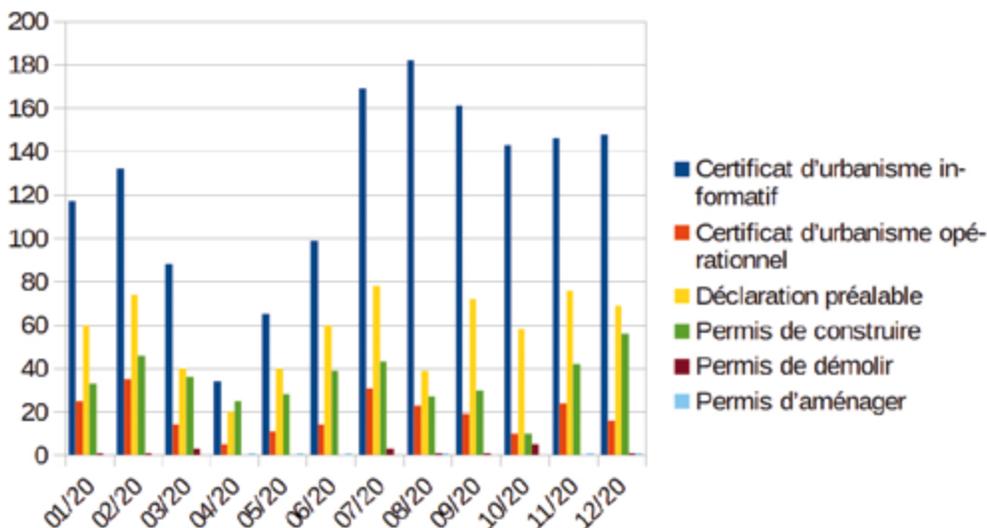
Après l'officialisation de la première partie de la convention de renouvellement urbain de Limoges Métropole en 2019, la deuxième partie a été signée en décembre 2020. Sont ainsi d'ores et déjà contractualisés 268 M€ d'investissements aidés à hauteur de 88,60 M€ de concours financiers de l'ANRU, dont 70,70 M€ de subventions pour les quartiers de Beaubreuil, des Portes-Ferrées, et du Val de l'Aurence.

3. Déployer et moderniser les documents d'urbanisme

Activité d'instruction des autorisations d'urbanisme à la DDT en 2020 :

Pour les 84 communes du département dont elle assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (en gris sur la carte), la DDT a géré en 2020 un nombre total de dossiers similaire aux années précédentes malgré le contexte sanitaire (2641 en 2018, 2928 en 2019, 2918 en 2020).

La répartition des dossiers dans l'année a toutefois été fortement influencée par le premier confinement (cf. schéma ci-dessous).



Instruction des autorisations d'urbanisme en 2020 à la DDT de la Haute-Vienne

B. Accompagner les jeunes

1. Proposer une offre scolaire de qualité dans des conditions sanitaires sûres

Accueil des enfants de soignants durant le confinement :

En période de confinement, afin de permettre aux soignants d'être pleinement mobilisés auprès des malades, **635 enseignants du premier degré se sont rendus disponibles** pour l'accueil des élèves du 1er degré à compter du 16 mars 2020, dans 101 écoles et collèges du département.

Suivi des situations depuis la rentrée de septembre 2020 :

L'objectif fixé au niveau national était clair : « tous les élèves sont accueillis à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire ». Cet objectif a été tenu

en Haute-Vienne: **99,7 % des jours de classe ont été assurés en présentiel** dans les écoles entre le 1er septembre et le 31 décembre. Les élèves des classes fermées ont bénéficié de la continuité pédagogique avec le maintien des cours à distance.

Les services départementaux de l'Éducation nationale ont, par ailleurs, mis en place des protocoles et des fiches thématiques destinés aux écoles et aux établissements ainsi qu'aux collectivités territoriales, monté une cellule de suivi partenarial (comprenant l'ARS, la préfecture et la Caisse primaire d'assurance maladie) concernant les situations au sein des établissements scolaires, et assuré l'envoi des courriers CPAM pour les personnes et élèves cas contacts.

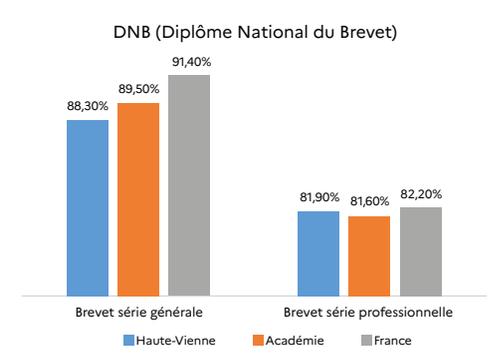
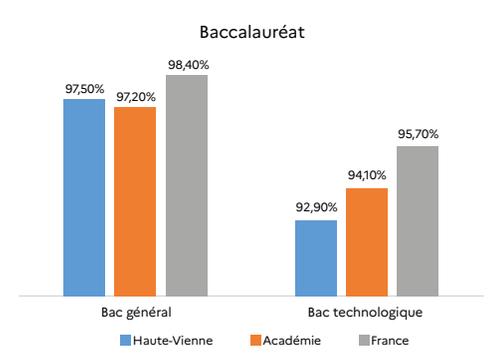


Enfin, pour assurer le déploiement des tests antigéniques dans les établissements scolaires dès janvier 2021, 45 personnels de santé de l'Éducation nationale ont été formés.

Taux de réussite aux examens de juin 2020:

Les taux de réussite aux examens du diplôme national du brevet ainsi qu'au

baccalauréat ont été plus élevés en juin 2020 que les années précédentes, notamment en raison de l'adaptation des épreuves et des critères de notation à la conjoncture particulière. Le taux de réussite dans le département est toutefois resté en deçà de la moyenne nationale.



Rentrée 2020 du premier degré:

À la rentrée 2020, le département comptait 603 élèves de moins. Malgré cette baisse démographique, **les moyens**

d'enseignement ont été intégralement préservés. Une dotation de 12 emplois complémentaires a été allouée en 2020.



2. Développer de nouveaux dispositifs d'apprentissage

L'opération « vacances apprenantes » :

L'opération « vacances apprenantes » repose sur plusieurs dispositifs compatibles et cumulatifs, allant de l'école ouverte à des séjours en colonie de vacances, dans l'objectif, notamment, de contrer le recul estival accru par le confinement. Tous ces dispositifs ont pour dénominateur commun le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Stages de réussite :

Ce dispositif s'adresse principalement à des élèves de CM1 et CM2, mais il a été étendu cette année, en raison du

contexte, aux élèves de tous les niveaux de l'école élémentaire (du CP au CM2).

Le stage de réussite permet de travailler les fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Il a été déployé sur des modules de 15 heures à raison de 5 matinées de 3 heures.

Lors des vacances de printemps, ces stages de réussite se sont déroulés à distance en raison des précautions liées à la crise sanitaire. Ils ont concerné 210 élèves volontaires répartis sur 36 écoles et 25 communes. Pour l'été 2020, 54 stages de réussite ont été organisés en juillet (soit environ 324 élèves sur la base de 6 élèves par stage) et 77 en août (soit environ 462 élèves sur la base de 6 élèves par stage).



École ouverte:

Le dispositif école ouverte s'adresse à l'ensemble des jeunes, du CP à la terminale. Durant l'été 2020, 10 dispositifs ont été ouverts, dont 6 dans des zones éloignées et fragilisées par les conséquences économiques de la crise sanitaire (Bellac, Châteauneuf-la-Forêt, Saint-Bonnet-de-Bellac, Coussac-Bonneval) et 4 à Limoges: 3 au sein d'établissements des réseaux d'éducation prioritaire (Aigueperse, Blanchot, Le Vigenal) et un dans territoire relevant de la politique de la ville (Bellevue-Naugeat).

Ce dispositif a permis d'accueillir dans les écoles ou les établissements de proximité des jeunes qui ne quittaient pas leur lieu de résidence, afin de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Il contribue à l'égalité des chances en luttant contre le décrochage scolaire en permettant aux élèves de se préparer dans les meilleures conditions à la prochaine rentrée. Une attention particulière a été portée aux jeunes n'ayant pas répondu aux sollicitations des enseignants.

École ouverte buissonnière:

Le dispositif « école ouverte buissonnière » permet de proposer un séjour en zone rurale à des participants du dispositif école ouverte afin qu'ils

bénéficient de vacances éducatives au contact de la nature.

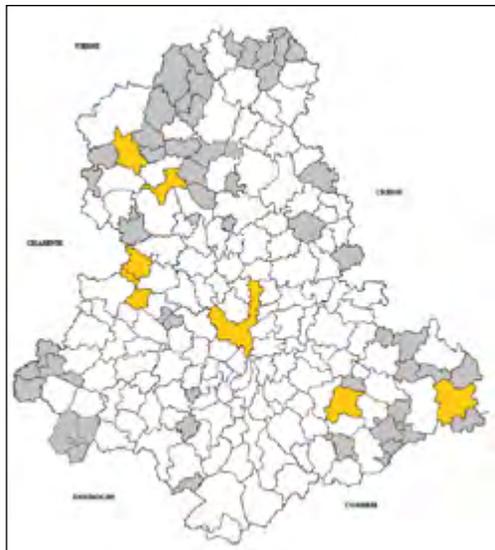
Deux écoles l'ont mis en place, chacune avec un partenaire associatif ayant l'expérience des classes transplantées avec hébergement: Les Rochettes à Bellac, en partenariat avec la ligue de l'Enseignement et son centre de Meschers avec une dominante musicale (50 élèves potentiellement concernés) et Jean Moulin à Couzeix, en partenariat avec la Fédération des œuvres laïques (FOL) de la Creuse et son centre de Saint-Palais-sur-Mer avec une dominante sur l'environnement et les milieux marins (30 élèves potentiellement concernés).

Petits déjeuners:

L'éducation nationale met en œuvre depuis mars 2019 un dispositif de petits-déjeuners gratuits au sein d'écoles volontaires en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+ dans les quartiers de la politique de la ville et dans les territoires ruraux, pour permettre à tous les enfants de commencer la journée le ventre plein. Les communes disposant d'au moins une école bénéficiant de ce dispositif sont en jaune sur la carte (le gris désigne les communes n'abritant pas d'école).

Le programme bénéficie d'un financement interministériel dédié à l'achat de denrées. Le département de la Haute-Vienne a bénéficié pour l'année scolaire 2019 – 2020 d'une dotation de

près de 17 000,00 €, qui a permis de servir près de 17 000 petits déjeuners.



Plan mercredi :

À la rentrée scolaire 2020/2021, **25 communes du département étaient concernées par un Plan mercredi** : 10 communes urbaines (Ambazac, Aureil, Bonnac-la-Côte, Compreignac, Coussac-Bonneval, Isle, Le-Palais-sur-Vienne, Limoges, Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche) et 2 intercommunalités qui regroupent 15 communes rurales avec école : le **Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Puy et Grands Monts** (La-Jonchère-Saint-Maurice, Jabreilles-les-Bordes, Saint-Sulpice-Laurière, Laurière, Saint-Laurent-les-Eglises) et le **SIVU Briance Sud** (Magnac-Bourg, Vicq-sur-Breuilh, Glanges, La-Porcherie, Château-Chervix, Meuzac, Saint-Germain-les-Belles, Pierre-Bufferie,

Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Genest-sur-Roselle).

Accueils de loisirs :

Grâce à la mobilisation des collectivités et des associations, 25 accueils de loisirs, dont 13 à Limoges, ont été mis en place, permettant d'ouvrir **1246 places labellisées**.

3. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la mise en place dans le plan France Relance du dispositif « 1 jeune, 1 solution » avec des aides incitatives pour la conclusion de contrats à l'intention des jeunes, la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et de l'obligation de formation pour les 16-18 ans.

Les missions locales :

L'unité départementale de la DIRECCTE a, comme chaque année, accompagné les deux missions locales du département (Limoges et rural Haute-Vienne). Elle a ainsi organisé lors du premier semestre 2020 des dialogues de gestion qui ont servi de base aux conventionnements fixant leurs objectifs d'activité. Le financement total par l'État en 2020 s'est élevé à 1832123 €.

La Garantie Jeunes :

La Garantie Jeunes permet d'accompagner des jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers

l'emploi ou la formation. Ils bénéficient d'une allocation mensuelle de 492,58 €, pendant un an. **561 jeunes ont pu intégrer le dispositif en 2020** – 391 via la mission locale de Limoges, 170 via la mission locale rurale – sur un objectif annuel de 630, soit 89 % de réalisation. Les objectifs d'entrée en Garantie Jeunes seront quasiment doublés en 2021 et les missions locales seront dotées des moyens nécessaires pour les atteindre. Les critères d'accès seront assouplis.

L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans:

Entrée en œuvre en septembre 2020, l'obligation de formation a prolongé l'instruction obligatoire de 16 à 18 ans. Elle vise à repérer et à amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les mineurs de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire qui ne sont ni en emploi ni en formation.

L'État pilote et anime ce dispositif, qui est porté par les missions locales, en lien avec l'Éducation nationale et les Centres d'information et d'orientation (CIO). La DIRECCTE s'est investie directement dans la mise en œuvre opérationnelle en participant aux Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), et en mobilisant les partenaires pour chercher des solutions aux multiples problèmes.

Les premières listes établies conjointement par le rectorat et les missions locales ont présenté un panel de **200 jeunes en rupture scolaire** qui relèveraient de l'obligation de formation. Les actions à mener en priorité en 2021 concernent leur repérage en direct ou par leur famille, afin que la mission locale puisse leur proposer un parcours.

La communication autour du plan « 1 jeune, 1 solution » :



Différentes démarches ont été effectuées pour la promotion du plan « 1 jeune, 1 solution » en 2020 :

- Organisation de la « Quinzaine du bois » du 1er au 6 octobre, qui a mobilisé les entreprises du bois qui recrutent : présentation des mesures du plan 1 jeune 1 solution à cette occasion ;
- présentation du plan 1 jeune 1 solution aux conseillers Pôle Emploi le 6 octobre ;
- lancement d'un salon virtuel de l'emploi du 12 octobre au 6 novembre ;
- diffusion de spots sur la radio Flash FM ;
- courrier du préfet aux maires pour les sensibiliser à la possibilité de recruter des jeunes en apprentissage ;
- conférence de presse organisée par le préfet sur le plan 1 jeune 1 solution.

Les contrats aidés :

Il existe deux types de contrats aidés : les Parcours Emploi Compétences (PEC) qui peuvent être conclus dans le secteur non marchand et les Contrats Initiative Emploi (CIE) Jeunes qui ne peuvent être passés qu'avec des employeurs du secteur marchand.

En 2020, **438 nouveaux PEC « tous publics » ont été réalisés** (dont 80

cofinancés par le département), 46 PEC « jeunes », et 6 CIE Jeunes.

Le plan de relance a prévu une mobilisation accrue des contrats aidés, notamment à l'intention des jeunes (PEC tous publics, PEC Jeunes, CIE Jeunes), un nouveau contrat apparaissant en 2021, le PEC Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et Zones de revitalisation rurale (ZRR). Les cibles seront plus ambitieuses : 151 PEC « tous publics », 622 PEC QPV/ZRR, 391 PEC « jeunes » et 276 CIE « jeunes ».

L'Insertion par l'activité économique (IAE) :

L'insertion par l'activité économique permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier, dans des structures agréées par l'État, d'un emploi et d'un accompagnement socio-professionnel renforcé se déroulant pendant le temps de travail et devant faciliter leur insertion professionnelle durable.

En 2020, le budget consacré à l'IAE était de 9 010 770,23 €, dont 8 053 350,23 € de l'État et 957 420 € du conseil départemental de la Haute-Vienne. Cela a permis de soutenir **29 structures de l'IAE** réparties sur l'ensemble de la Haute-Vienne, dont 28 qui ont bénéficié d'activité partielle principalement sur la

période mars – juin 2020 pour un effectif de 913 salariés autorisés.

En 2020, **529 personnes sont sorties des dispositifs de l'IAE, dont 54 % en emploi ou en formation**, 15 % ayant un emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI).

Pour 2021, des projets de diversification et de développement sont en phase de déploiement dans les SIAE déjà agréées, parmi lesquels un projet de nouvelle activité sur le maraîchage pour un public de réfugiés (ACI de Limoges) et un projet d'activités nouvelles de centre d'appels et de gestion d'archivage (EI de Limoges).

D. Solidarité et égalité

1. Assurer la continuité démocratique dans une année électorale

Les élections municipales :

Le 1er tour des élections municipales a pu se tenir le 15 mars, le 2d étant reporté au 28 juin, en raison du contexte sanitaire. Au total, 161 communes de Haute-Vienne ont pu élire en un seul tour tous les membres de leur conseil municipal. 34 communes ont dû revoter le 28 juin (10 parmi les 71 de plus de 1 000 habitants,

dont Limoges et 24 communes de moins de 1 000 habitants).

Seule la commune de Rempnat n'a pas pu mettre en place de conseil municipal, faute de candidats aux élections des 15 mars et 28 juin. Une délégation spéciale a été mise en place par la préfecture et une élection partielle a pu être organisée en septembre 2020, cette fois-ci avec des candidats, permettant à cette commune de retrouver un conseil municipal, d'élire un maire et des adjoints.



Les élections sénatoriales:

4 bureaux de vote ont été installés dans la préfecture de la Haute-Vienne pour les élections sénatoriales le 27 septembre 2020, nécessitant une logistique qui a su répondre aux demandes et aux impératifs de ce scrutin destiné aux 933 grands électeurs du département.

2 tours ont été nécessaires pour départager les 10 candidats (au 1^{er} tour) aux deux postes à pourvoir.

2. Continuer à mettre en œuvre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Tranche d'effectif	50 à 250	251 à 999	1000 et plus	Total
Entreprises assujetties	124	22	2	148
déclarations	113	22	2	137
Taux de réalisation	91,10 %	100,00 %	100,00 %	92,60 %
Index inférieur à 75	8	1	1	10

Des échanges individuels sont en cours avec les entreprises dont l'index est inférieur à 75 pour mettre en place des plans d'action afin de parvenir, à la fin 2021, à une note supérieure à 75 pour toutes les entreprises assujetties.

Tranche d'effectif	50 à 299	300 à 999	1000 et plus	Total
Entreprises assujetties	124	16	2	142
Accords ou plans d'action en cours de validité ou en cours de négociation	55	14	1	70
Taux de couverture	44,00 %	88,00 %	50,00 %	49,30 %

Une dernière relance sera effectuée fin octobre 2021 avant mises en demeure,

Toute entreprise comptant au moins 50 salariés doit déclarer à l'administration un « index » (note sur 100 calculée à partir d'indicateurs salariaux et sociaux) et le publier; et négocier un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle. À défaut d'accord, l'employeur doit mettre en place un plan d'action annuel.

Au 31 décembre 2020, le taux de déclaration de l'index parmi les entreprises du département était le suivant:

Quant à la couverture des entreprises par un accord ou un plan d'action, la situation était la suivante:

l'objectif étant un taux de couverture de 90 % fin 2021.

3. Favoriser l'égalité des chances

Le **cadre d'intervention de la politique de la ville à Limoges a été rénové** par la signature d'un avenant au contrat de ville signé le 19 mai 2020 pour la période 2019 – 2022.

Les services de l'État ont, dès le confinement du printemps, pris les mesures pour assurer une continuité de services et entretenir les liens de confiance avec les partenaires du contrat de ville, les associations de quartier et les

conseils citoyens pour rester au plus près des habitants des 9 QPV de Limoges. La continuité éducative a pu être assurée grâce au prêt d'ordinateurs dédiés aux enfants du programme de réussite éducative.

Les dotations de l'État aux QPV en 2020:

Au cours de l'année 2020, plusieurs dotations ont complété l'enveloppe initiale pour atteindre un montant total de 1694823 €, **soit une augmentation de près de 62 %.**

Délégation de crédits – enveloppe initiale	1046481,00 €
Délégation exceptionnelle « continuité éducative »	26772 €
Dotation complémentaire « Quartiers d'été »	83640 €
Colonies apprenantes	269226 €
Fonds d'urgence « Quartiers solidaires »	268704,00 €
Montant total de l'enveloppe 2020	1694823 €

Le Plan « Quartier d'Été 2020 » a permis d'initier de nouvelles pratiques « d'aller vers » et de mobilisation des publics sur différents domaines tels que le sport, la culture, la formation et l'emploi.



Sensibilisation culturelle des habitants des QPV:

Par ailleurs, plusieurs opérations ont été menées auprès des habitants des QPV afin de les accompagner à se saisir de productions culturelles. Grâce à une très forte mobilisation des médiateurs adultes relais sur les quartiers des Portes-Ferrées, Sablard et Beaubreuil, plus de 200 habitants de ces quartiers ont pu participer aux journées Évasion du Domaine de Chambord.

L'action de théâtre forum portée par la compagnie du Théâtre de l'Opprimé a permis de faire partager à de nombreux

institutionnels les problématiques de la communauté mahoraise lors des différentes représentations théâtrales qui se sont déroulées sur les quartiers.

Enfin, le dispositif Cuisine Mode d'Emploi(s) visant le Certificat de

qualification professionnelle (CQP) Commis de Cuisine a permis la formation de 10 bénéficiaires du 6 juillet au 18 septembre 2020 au Collège Bernart de Ventadour avec la participation du chef Thierry Marx.



4. Assurer la prise en charge et l'accueil des étrangers

Le Brexit:

L'accord du Brexit étant entré en vigueur au 1er janvier 2021, les ressortissants britanniques résidant préalablement sur le territoire national doivent désormais se voir délivrer un titre de séjour.

La préfecture de la Haute-Vienne a organisé plusieurs réunions d'information auprès des 4600

ressortissants britanniques résidant en Haute-Vienne, dont la dernière, le 15 janvier 2020, à Saint-Yrieix la Perche. Ils ont jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer les démarches de régularisation de leur séjour. Ils obtiendront un titre gratuit avant le 1^{er} octobre 2021.

Les citoyens britanniques qui comptent s'installer en France à partir du 1^{er} janvier 2021 ne seront pas bénéficiaires de cet accord et seront assujettis aux règles de droit commun d'entrée et de séjour.



Les demandes d'asile :

La préfecture de la Haute-Vienne dispose d'un guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA), compétent pour l'enregistrement des demandeurs d'asile des trois départements de l'ex-Limousin.

En 2020, 498 demandeurs d'asile ont été enregistrés contre 766 en 2019. Les mineurs (à partir de 12 ans) sont désormais enregistrés.

La nationalité la plus représentée parmi les premiers demandeurs d'asile en 2020 était, de très loin, la nationalité guinéenne (145), suivie par les ressortissants des pays suivants: Afghanistan (34), Nigeria (25), Soudan (21) et République Démocratique du Congo (19).

Les éloignements :

23 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés en 2020 contre 78 en 2019 et 106 en 2018. Le contexte sanitaire, la diminution des vols aériens et la fermeture totale de certaines frontières expliquent cette baisse.

Pendant le confinement, le placement en centre de rétention administrative de ressortissants de certaines nationalités étant impossible, 125 arrêtés d'assignation à résidence ont été notifiés (contre 102 en 2019), pour la plupart pour des durées de 6 mois renouvelables.

5. Lutter contre l'exclusion et protéger les plus fragiles

En Haute-Vienne, comme partout sur le territoire national, l'accès au logement pour les personnes en situation précaire a été ralenti par la crise sanitaire. Mais des places exceptionnelles d'hébergement ont pu être ouvertes, avec le soutien du CH Esquirol, de l'ARS et du CHU, pour permettre aux personnes malades sans gravité, sans domicile ou en grande difficulté, d'appliquer les mesures de confinement, du 30 mars au 15 juillet 2020. Le plan hiver a également été renforcé: dès le 20 octobre 2020, 130 places supplémentaires ont été ouvertes pour mettre à l'abri toutes les personnes

en situation de détresse médicale, psychologique ou sociale avérée et sans domicile.

Les services de la DDCSPP se sont en outre fortement mobilisés sur l'aide alimentaire aux plus démunis, en organisant entre mars et juin 2020 des distributions alimentaires d'urgence, au centre-ville de Limoges et dans les quartiers les moins favorisés (Bellevue, La Bastide, Beaubreuil), en partenariat avec le CCAS de la ville de Limoges, la Banque alimentaire, et de nombreuses associations (Escalaes solidaires, Pompiers de l'urgence internationale, Croix-Rouge, Secours Populaire, Secours catholique, centre social Bellevue – Naugeat...).



Des chèques services exceptionnels ont été distribués aux associations pour accroître leur approvisionnement en produits d'alimentation et d'hygiène. Ces 39240 chèques, représentant un montant de 137340 €, ont été confiés à la banque alimentaire qui a assuré les achats et conditionné les denrées et les produits à destination des personnes les plus démunies.

Enfin, un soutien financier d'urgence de 326000 € a été alloué aux associations impliquées dans la distribution de l'aide alimentaire ayant subi des surcoûts entre mars et juin 2020, en particulier les associations locales non fédérées à un réseau national susceptible de leur procurer une aide financière.

6. Promouvoir l'action associative, éducative, culturelle et sportive

Le Service Civique:

Le développement du service civique s'est poursuivi sur le département, avec l'accueil de 450 volontaires en 2020, un chiffre en diminution par rapport à 2019 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des structures d'accueil.

Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) agréé les structures du département qui souhaitent accueillir des volontaires en service civique (180 volontaires accueillis sur agréments départementaux en 2020). Il assure le suivi des agréments et réalise

des contrôles du dispositif sur site, afin de garantir la qualité des missions et les conditions de déroulement pour le jeune, dans le respect du cadre réglementaire du service civique.

En 2020, en dépit des difficultés d'organisation liées à la crise sanitaire, 3 formations gratuites dans le cadre du parcours d'accompagnement ont été proposées aux structures agréées et aux tuteurs.

Sport santé:

Dans le cadre d'un projet de développement des activités physiques en entreprise à des fins de santé, un travail a été initié avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) autour du développement durable des mobilités et de l'utilisation du vélo comme moyen de transport domicile-travail. Une phase d'expérimentation a démarré à Limoges avec la Polyclinique Chénieux.

Deux structures ont été labellisées « maison sport santé » en Haute-Vienne: Villasport à Saint-Yrieix-la-Perche (activités en milieu aquatique) et l'association Limousin Sport Santé basée à la maison municipale des sports de Limoges.

Savoir rouler à vélo et savoir nager:

Une dynamique départementale a été initiée autour des apprentissages

fondamentaux: savoir nager et savoir rouler à vélo. Cela s'est traduit par le soutien à de nombreuses structures afin d'organiser des sessions de formation aux programmes « savoir nager », « j'apprends à nager » et « savoir rouler à vélo » avec la perspective de réunir un comité départemental de pilotage en 2021.

Service national universel (SNU):

Une première cohorte de 34 volontaires a été constituée en Haute-Vienne. En raison du contexte sanitaire, le séjour de cohésion n'a pas été réalisé en 2020, cependant les volontaires ont effectué une mission d'intérêt général et ceux qui en avaient la possibilité ont reporté le séjour de cohésion en 2021.



Soutien à la vie associative:

Le SDJES accompagne le développement de la vie associative et soutient des projets dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport à travers plusieurs dispositifs. Tout d'abord, dans le cadre du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), 24 postes

de salariés sont soutenus chaque année pour un montant de 7164 € chacun, soit 161010 €. Il y a également eu cinq postes supplémentaires FONJEP « Jeunesse Éducation Populaire ».

En outre, le SDJES a participé au financement de formations de bénévoles, via le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA 1), pour un montant

global de 21 500 € en 2020 (13 associations soutenues), au soutien d'actions innovantes des « petites » associations (pas ou faiblement employeuses), au titre du FDVA 2, à hauteur de 320 598 € en 2020, répartis entre 128 associations du département, et enfin à des actions individualisées de conseil, d'appui juridique et administratif.

La fin d'année 2020 a aussi été consacrée au lancement d'une nouvelle mesure d'appui à la vie associative locale, initiée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sur certains territoires, notamment sur les départements de Nouvelle-Aquitaine. Cette pré-figuration s'achèvera fin 2021. Sur chaque département, un binôme constitué du SDJES (délégué

départemental à la vie associative) et d'un partenaire associatif, en l'occurrence la Ligue de l'Enseignement pour la Haute-Vienne, ont co-animé le réseau des acteurs de l'accompagnement associatif et mis en place cette expérimentation qui avait un triple objectif : garantir un accès à l'accompagnement de proximité, gratuit, plus homogène qui permette une meilleure lisibilité et visibilité des réseaux locaux de l'accompagnement ; renforcer, faire connaître, mieux outiller et organiser le réseau des acteurs de l'accompagnement ; et co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement valorisant les initiatives associatives prises en ce sens et facilitant les synergies via une coordination locale cohérente et transversale et un relai national agile.



Innover et transformer

A. Imaginer un territoire durable et accessible

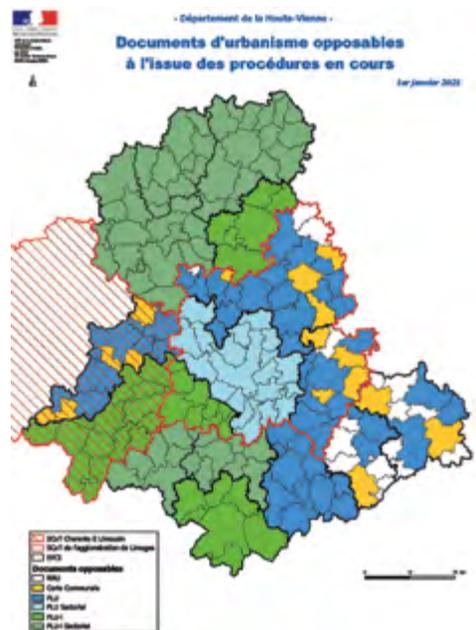
1. Assurer un développement pérenne du territoire

La circulaire du 29 juillet 2019 a décliné les orientations de l'État en matière de réduction de la consommation foncière pour atteindre à terme l'objectif zéro artificialisation nette des sols.

Parmi les documents récents traduisant ces orientations, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine, approuvé en mars 2020, a pour objectif de réduire de 50 % la consommation foncière d'ici 2030.

À titre d'illustration, les documents élaborés ces deux dernières années (Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et Plans locaux d'urbanisme (PLU)) ont permis de rendre aux espaces naturels et agricoles près de 3000 ha, ce qui représente une surface équivalente à 5000 terrains de football.

Au 1er janvier 2021, 98 communes (50 %) sont couvertes par un PLU (24 par un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et 74 par un PLU), regroupant 86 % de la population du département.



2. Agir en faveur d'une agriculture sûre et durable

Le secteur agricole est un pilier majeur de l'économie haut-viennoise. Terre d'élevage, le département a une vocation presque exclusivement tournée vers l'élevage de bovins allaitants (131 000 vaches nourrices, soit le 2^e département de Nouvelle-Aquitaine) et d'agneaux d'herbe en système extensif (184 000 brebis allaitantes, soit le 1^{er} département ovin français).

En Haute-Vienne, le montant des aides de la Politique agricole commune (PAC) s'élevait en 2019 à plus de 110 M€, et un peu plus de 3 200 exploitations ont sollicité en 2020 les aides de la PAC : 1 800 ont demandé l'aide aux bovins allaitants, 700 l'aide aux ovins ; les aides animales représentant environ 25 M€ par

an en Haute-Vienne soit plus de 20 % du total des aides payées au titre de la PAC.

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides pour l'agriculture biologique (Bio) permettent d'accompagner les exploitations qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et environnementale. Le montant versé au titre de ces mesures atteint désormais plus de 6 M€ par an (plus de 1 000 dossiers MAEC et bio en 2020).

L'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide fondamentale pour le maintien de l'activité agricole dans les différents secteurs du département. Le montant annuel versé représente plus de 20 M€, ce qui correspond à un montant moyen de 10 000,00 € par bénéficiaire.



L'installation de jeunes agriculteurs et le renouvellement générationnel constituent un enjeu majeur en Haute-Vienne. Ainsi, 44 jeunes agriculteurs en 2020 ont pu bénéficier des aides à l'installation (Dotation jeune agriculteur (DJA) pour un montant moyen d'aide de 30 500 €).

Le financement des investissements au travers du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) permet de moderniser l'outil de production. Plus de 700 projets ont été accompagnés sur la période 2014 – 2020 pour un montant engagé de 24,5 m €. Aussi, en 2020, près de 100 opérations ont été accompagnées avec un montant moyen d'aide de 34 300 € par projet.

La situation sanitaire de 2020 a, par ailleurs, eu des répercussions sur l'activité économique des exploitations agricoles. De nombreuses initiatives ont montré la capacité des producteurs à s'adapter dans un contexte inédit. L'évolution de la demande sociétale pour des produits de proximité de qualité s'est confirmée en 2020.

3. Améliorer la qualité des services aux usagers

L'extension du réseau France services :

Le déploiement du réseau France services, destiné à faciliter l'accès en proximité aux principales démarches administratives pour l'ensemble des citoyens français, en particulier pour ceux qui font face à des difficultés d'accès au service public, s'est poursuivi activement en 2020.



Photo : commune de Châteauponsac

Les structures implantées à Ambazac, Châlus, Châteauponsac et Nexon ont été concernées par la première vague de labellisation « France services », intervenue le 1er janvier 2020, ou par la deuxième échéance, dès février 2020.

Afin d'élargir encore plus l'offre de services et de la rapprocher des citoyens, à l'issue d'une démarche rigoureuse d'audit-qualité et de visites de terrain menées par le cabinet Vitalis, ont été labellisées « France services » les candidatures de la sous-préfecture de Rochechouart, de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et des structures portées par La Poste à Arnac-la-Poste, Cussac, Le Dorat, Mézières-sur-Issoire et Saint-Germain-les-Belles.

Aussi, au 1er janvier 2021, deux nouvelles structures ont été labellisées à Saint-Léonard-de-Noblat, portées par la communauté de communes de Noblat, et le « bus France services » à Ambazac, sur le territoire de la communauté de communes ELAN, ce qui a élevé le nombre total de structures labellisées à 13.

Là encore, la mission d'ingénierie territoriale placée sous l'autorité de la sous-préfète a préparé les candidatures avec les structures porteuses, a organisé les formations et a participé aux audits.

Baromètre des résultats de l'action publique et Objets de la vie quotidienne (OVQ):

Le 13 janvier 2021, le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a présenté son baromètre des résultats de l'action publique, qui donne à voir l'avancement et les résultats des mesures prioritaires menées par le gouvernement depuis 2017.

43 mesures font l'objet d'un suivi chiffré au niveau du département de la Haute-Vienne, dans huit domaines: transition écologique, emploi et économie, santé, famille et handicap, éducation, sécurité, culture, services publics et logement.

Les pourcentages de progression des indicateurs ont révélé dans l'ensemble une bonne dynamique en Haute-Vienne: sur les 20 indicateurs dont l'évolution a pu être mesurée au niveau départemental depuis 2017, 13 indicateurs ont progressé, 4 indicateurs ont stagné et 3 indicateurs ont reculé.

Certains objectifs fixés par le gouvernement pour 2022 ont même été atteints dès 2020. À titre d'exemple, l'objectif de doublement du nombre de maisons de santé a été atteint en Haute-Vienne dès juin 2020, avec 10 maisons de santé pluri-professionnelles en activité contre 4 en juin 2017.

Aussi, certains indicateurs ont démontré l'efficacité de la mise en œuvre des

mesures prioritaires en Haute-Vienne par rapport aux résultats atteints en Nouvelle-Aquitaine et au niveau national. Par exemple, avec 50 % des habitants de Haute-Vienne éligibles à la fibre fin 2020 (contre 25 % fin 2017), alors que l'objectif affiché au niveau national est fixé à 80 % d'ici 2022, la Haute-Vienne est donc également en bonne voie dans le désenclavement numérique des territoires ruraux.

Démarches dématérialisées :

En matière de dématérialisation, trois réformes majeures sont intervenues au cours de l'année 2020, dans le but de faciliter les démarches pour les étrangers en France, de moderniser la relation à l'utilisateur et d'améliorer les conditions d'accueil.

- **La Saisine par voie électronique (SVE)**

Le 15 juin 2020 est entré en vigueur un module national permettant aux usagers de déposer en ligne une demande de duplicata, de changement d'adresse ou de délivrance de Déclaration de circulation pour étranger mineur (DCEM).

- **Le module de téléprocédure pour les étudiants**

Ce service, opérationnel depuis le 15 septembre 2020, concerne tous les étudiants détenteurs d'un visa long séjour souhaitant renouveler leur titre afin de poursuivre leurs études. 1150 étudiants ont bénéficié de cette démarche en

2020 (près de 800 dossiers avaient été déposés en 2019).

- **L'échange de permis étranger**

Depuis le 4 août 2020, les dépôts de demande d'échange de permis de titulaires de permis délivrés hors UE/EEE sont uniquement transmis et traités par téléprocédure. Plus aucune attestation n'est délivrée en préfecture.

Mise en place d'un nouveau réseau de proximité par la DDFiP :

La réforme du réseau des finances publiques engagée en 2019 s'est traduite par l'émergence de deux nouveaux acteurs: le conseiller aux décideurs locaux et le service de gestion comptable qui se sont substitués aux trésoreries de taille réduite et qui ont vocation à travailler ensemble, au bénéfice des collectivités locales. Le conseiller aux décideurs locaux a pour missions de leur apporter conseil, soutien et expertise en matière comptable, budgétaire, fiscale... Le service de gestion comptable réalise, pour sa part, les travaux de gestion assurés par les trésoreries (paiement des dépenses, recouvrement des recettes, tenue de la comptabilité...) au profit de l'ensemble des collectivités d'un même EPCI.

En plus des services en ligne et des accueils téléphoniques, les usagers pourront s'adresser à des accueils physiques, qu'ils soient situés dans les

services des Finances publiques ou dans des accueils de proximité comme les maisons France services.

La mise en place de ce nouveau réseau est formalisée par la signature de chartes garantissant le maintien de cette nouvelle organisation jusqu'en 2026 sur le territoire d'un EPCI. Quatre chartes

ont été signées par la DDFIP de la Haute-Vienne en 2020, avec la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, la communauté de communes de Noblat et la communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Chalus.



Poursuite de la mise à niveau de l'accessibilité des ERP par la DDT :

Environ 290 dossiers ont reçu un avis en 2020, dont 35 % comportaient une demande de dérogation, majoritairement pour motif d'impossibilité technique. 90 % des demandes de dérogation ont été accordées.

Une action d'information a été menée à destination des architectes et bureaux de contrôle le 29 septembre 2020.

Il est envisagé, dès que la situation sanitaire le permettra, d'organiser des points d'information pour les nouvelles équipes municipales sur leurs obligations en matière d'accessibilité de leur patrimoine, tout en leur proposant l'appui de la DDT.

4. Favoriser l'accès au numérique

Le déploiement du très haut débit fibre optique à domicile, un levier de désenclavement:

L'ensemble du département doit bénéficier d'une connexion très haut débit d'ici à 2025. En 2020, le déploiement du très haut débit s'est poursuivi à un rythme soutenu.

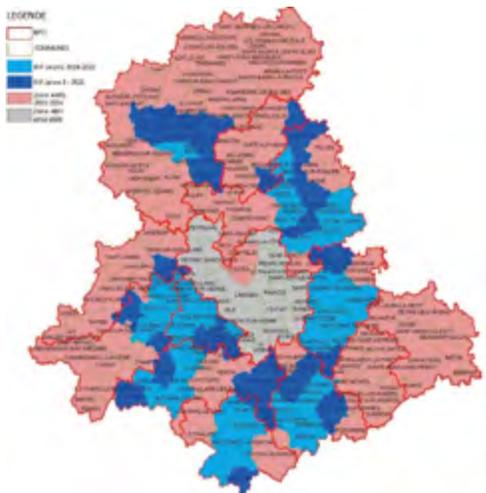
Sur le territoire de l'agglomération de Limoges, en collaboration avec Orange, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) lancé par l'État en 2010, plus de 95 000 des 110 000 locaux d'habitation et commerciaux à desservir étaient raccordables à la fibre fin 2020.

L'objectif 2021 sera de finaliser le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile sur l'ensemble des communes de la communauté urbaine Limoges Métropole.

Sur le reste du territoire de la Haute-Vienne, d'une part, le syndicat mixte DORSAL a poursuivi le déploiement du Réseau d'initiative public (RIP). Fin 2020, près de 11 000 logements et locaux d'activité étaient raccordables à la fibre optique. L'objectif est d'atteindre, fin 2021, 50 000 sur un total de 59 000 prises à déployer. La contribution financière de l'État au RIP en Haute-Vienne sera de l'ordre de 17 M€.

D'autre part, le dossier AMEL a progressé en 2020 sous l'impulsion du Conseil Départemental et de la Préfecture de la Haute-Vienne et a abouti à un avis favorable de l'ARCEP le 9 janvier 2020. La convention fixant les modalités de réalisation de l'AMEL Haute-Vienne a été signée entre le département, DORSAL, Orange et l'État le 23 janvier 2020. En 2021 auront lieu les premiers raccordements à la fibre optique en zone AMEL.





Carte du déploiement fibre optique en Haute-Vienne

La couverture en téléphonie mobile :

Le dispositif de « couverture ciblée », mis en œuvre à la suite de l'accord de 2018 entre le gouvernement et les opérateurs, a pour objectif de généraliser une couverture mobile de qualité sur

l'ensemble du territoire. Il a bénéficié, à ce jour, à 19 communes de Haute-Vienne.

Un arrêté gouvernemental de mai 2020 a validé l'implantation d'antennes sur 5 communes. Les études préalables à leur installation ont débuté à l'automne 2020 pour une mise en service avant l'été 2022. En outre, à la suite des travaux de l'équipe projet départementale, réunie sous l'égide du préfet, 7 sites ont fait l'objet d'un arrêté gouvernemental en décembre 2020. Les travaux débiteront en 2021 avec une mise en service opérationnelle à fin 2022.

L'identification des zones du département mal couvertes se poursuit en 2021 dans le cadre de ce dispositif afin de poursuivre la réduction du nombre de zones blanches et grises en Haute-Vienne.

B. Relancer l'activité économique

1. Sauver l'économie

Afin de faire face aux potentielles conséquences économiques de la gestion de la crise sanitaire, les services de l'État en Haute-Vienne se sont mobilisés pour accompagner les mesures de soutien à l'économie, et ainsi préserver les entreprises et les emplois. Au total, l'ensemble des mesures de soutien à l'économie déployées en 2020 en Haute-Vienne représentent environ 613 M€.

La vaste majorité consiste en prêts et reports d'échéances (environ 477 M€, soit 78 %), dont 386 M€ de Prêts garantis par l'État (PGE), auxquels s'ajoutent 18 M€ de mesures de bienveillance fiscale (pour 1820 bénéficiaires), 37 M€ de reports d'échéances sociales pour les artisans, commerçants et professions libérales et 35 M€ pour les employeurs.

Les 136 M€ restants (22 % du montant total) comprennent 47 M€ versés à 8354 entreprises au titre du fonds de

solidarité, 85 M€ à 5 800 entreprises bénéficiaires d'activité partielle et 3 M€ d'exonérations de charges.



À partir du lancement le 3 septembre 2020 du plan France Relance de 100 Mds€ au niveau national, les services de l'État en Haute-Vienne se sont mis au travail pour que les acteurs économiques du département soient les premiers bénéficiaires du plan.



2. Investir et moderniser les infrastructures de transport

265 km de réseau en Haute-Vienne sont gérés par la DIR Centre-Ouest.

Investissements pour le maintien et la conservation du patrimoine routier :

Environ 9 M€ ont été investis en 2020 sur le réseau national, dont la réhabilitation de la RN 21 sur la commune de Pageas en septembre 2020, entre les PR 31+650

et 34+090, réalisée pour un montant de 1 050 000 €.

Le plus gros chantier réalisé a cependant été la réhabilitation en septembre 2020 de l'A20 sur les communes de Saint-Amand-Magnazeix et Bessines-sur-Gartempe, entre les PR 138+000 et 144+600 dans le sens Paris vers Brive pour un montant de 2 200 000 €.

Des enrobés phoniques ont également été installés sur l'A20 pour un montant de 1000000 €. Ce revêtement antibruit est destiné à réduire le bruit de roulement des véhicules sur le secteur de Limoges en abritant des cavités qui piègent les décibels nés du frottement des pneus sur la chaussée.

Avancée du projet de deux créneaux de dépassement sur la RN 147 entre Limoges et Bellac :

Deux créneaux de dépassement sur la RN147 entre Limoges et Bellac sur les communes de Berneuil et Chamborêt doivent être aménagés.

L'engagement financier pour les créneaux de dépassement, arrêté en 2020, se répartit de la manière suivante : 4,50 M€ financés par l'État, 3,20 M€ par la région Nouvelle Aquitaine et 6,30 M€ par le département de la Haute-Vienne.



En 2020, le service ingénierie routière de la DIRCO a été particulièrement mobilisé sur cette opération. Il a finalisé les études d'impact, organisé la Concertation inter-services (CIS) du 25 juin au 25 août (bilan arrêté par le préfet le 25 septembre),

saisi l'autorité environnementale (qui a rendu un avis sur la qualité de l'étude d'impact le 17 décembre) et consulté les collectivités afin de recueillir leur avis dans le cadre de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

3. Développer l'emploi et les compétences territoriales

Les actions de développement de l'emploi et des compétences territoriales (ADECT):

En Haute-Vienne, trois ADECT sont déployées en partenariat avec les élus locaux, les acteurs socio-économiques

et les membres du service public de l'emploi. En 2020, il s'est notamment agi d'organiser une quinzième du bois, qui a permis le rapprochement entre les offres de différents employeurs du secteur (scierie, charpente, menuiserie) et des demandeurs d'emploi, ce qui a débouché sur une dizaine de recrutements.



Diverses actions ont également été menées, visant à faciliter le recrutement mutualisé des personnes qui souhaiteraient aller vers les métiers du transport scolaire et de l'aide à domicile, en dépit du temps partiel subi par ces secteurs en période de crise sanitaire.

Et des projets Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ont été mis en place, dont l'objectif est de repérer les personnes privées durablement

d'emploi et de partir de leurs envies et compétences pour leur proposer des activités utiles et manquantes sur le territoire.

Les actions diverses pour l'insertion et l'emploi:

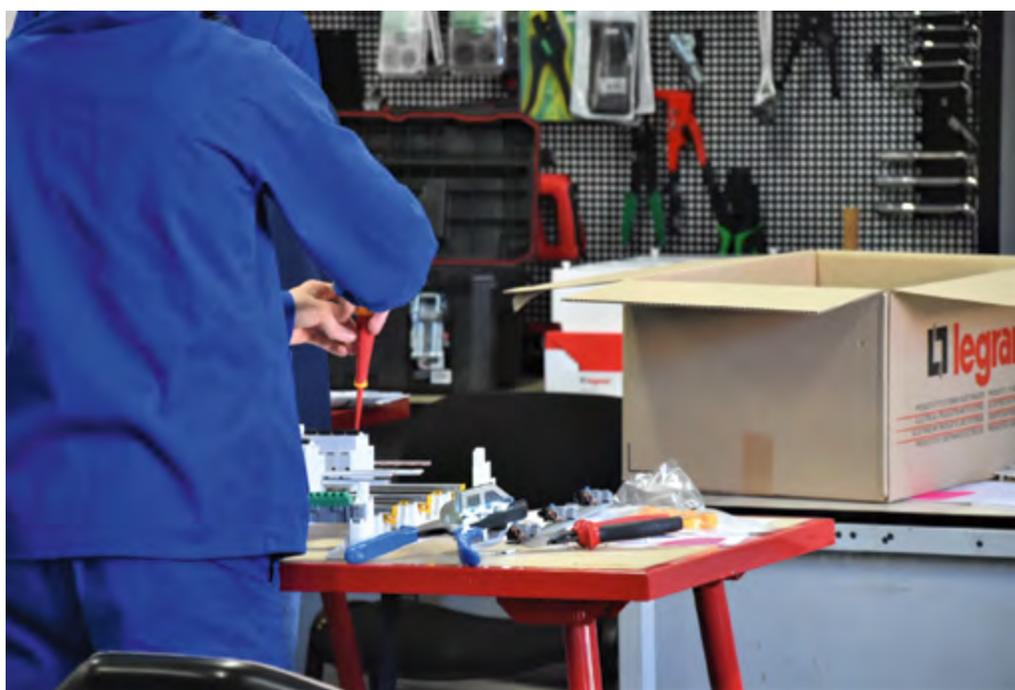
- L'école de production

L'école de production a poursuivi son activité en 2020. L'UD DIRECCTE avait participé au financement de son

étude de faisabilité. Son financement est assuré par le Ministère du Travail (convention nationale) et le Fonds Social Européen. Elle a accueilli en septembre une deuxième promotion de 15 jeunes pour préparer un CAP en électricité.

Une étude de faisabilité est en cours pour étendre à la chaudronnerie le

champ d'intervention de l'école de la production. En perspective: une ouverture à la rentrée 2021 pour 15 jeunes, avec un budget prévisionnel d'investissement de 600 000 € et de fonctionnement annuel de l'ordre de 360 000 € pour une promotion.



• **Action « Un chant, une chance »**

En janvier 2020, une action innovante et expérimentale a été déployée sur le territoire de l'agglomération de Limoges: « Un chant, une chance », portée par l'opéra de Limoges. La DIRECCTE participe également à son financement à hauteur de 100 000 €.

Les objectifs de cette expérimentation sont d'expérimenter les plus-values d'un coaching vocal pour des demandeurs d'emploi et de remobiliser les demandeurs d'emploi, de valoriser et de développer leurs compétences par la mise en place d'un coaching vocal.

D. Faire du patrimoine un levier d'attractivité pour le territoire

1. La valorisation du patrimoine communal

En 2020, et malgré la crise sanitaire, le nombre de dossiers traités par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a augmenté de 4,2 %. L'UDAP œuvre activement au plan de relance, spécialement pour les travaux d'investissement sur les monuments historiques, mais également à travers du conseil et du contrôle des travaux de transition énergétique ou d'amélioration de l'habitat.

En Haute-Vienne, l'Architecte des bâtiments de France (ABF) a rendu 2701 avis d'autorisations d'urbanisme en 2020, 26 concernant des travaux sur monuments historiques, et 8 sur des documents d'urbanisme. Un seul a fait l'objet d'un recours après de la préfète de région.

En 2020, le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Saint-Léonard-de-Noblat a été arrêté par le préfet après une enquête publique aux avis très positifs, ce qui montre l'attachement des habitants à leur patrimoine. Un périmètre délimité des abords a été arrêté afin de définir une zone cohérente de protection des abords autour d'un monument historique.

En 2020, l'UDAP a accompagné la Fondation du patrimoine dans l'élaboration de quinze dossiers de demandes de label qui donnent aux particuliers accès à une aide substantielle à travers subventions et défiscalisations pour mener à bien des projets à la hauteur des enjeux patrimoniaux.

2. La protection des monuments historiques

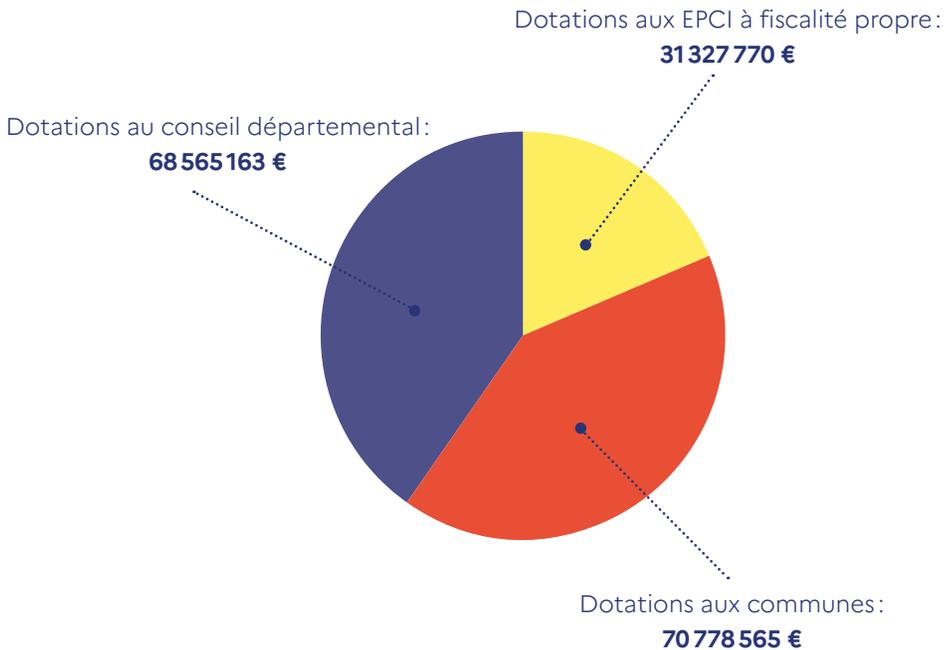
L'UDAP assure la conservation de deux monuments appartenant à l'État: la cathédrale Saint-Étienne de Limoges et le village martyr d'Oradour-sur-Glane. En 2020, les dépenses de crédits de travaux d'entretien, effectuées sous le suivi de l'ABF, se sont élevées à 102342 € pour les granges et la quincaillerie du village martyr d'Oradour-sur-Glane et à 85018 € pour la restauration des terrasses de la nef et du chevet et des prototypes de vitraux dans la cathédrale de Limoges, qui va, en outre, bénéficier de plus d'1 M € dans le cadre de France Relance pour la mise aux normes de ses réseaux électriques.

Concours financiers de l'État

En 2020, ce sont 730 M€ qui ont été redistribués par l'État aux collectivités locales à travers l'ensemble des dotations, fonds de péréquation et éléments de fiscalité.

Concernant plus particulièrement les dotations de fonctionnement aux collectivités, 170671498 € de DGF ont été attribués en 2020. La répartition est mentionnée dans le graphique ci-dessous :

Dotations globales de fonctionnement 2020



Le Fonds de compensation pour la TVA – FCTVA :

Il convient également de noter que le montant de FCTVA versé en 2020 à l'ensemble des bénéficiaires du département de la Haute-Vienne s'est élevé à 33 733 558 €, soit une hausse de 20 % par rapport à 2019, montrant une volonté accrue des porteurs de projets à investir dans le développement de la

Haute-Vienne. 32 931 503 € ont été versés au titre des dépenses d'investissement et 802 055 € au titre des dépenses de fonctionnement.

Les mesures mises en place pour amortir les conséquences financières liées à la gestion de la crise sanitaire sur la trésorerie des collectivités :

L'État était engagé à rembourser les achats de masques de protection à hauteur de 50 % du prix TTC dans la limite d'un prix de référence. Pour l'année 2020, cette participation financière a représenté un montant de 997 000 €. En outre, 2 419 651 € ont également été versés sous forme d'avances remboursables pour les autorités organisatrices de mobilité ou de compensations financières pour pertes de recettes.

Le soutien à l'investissement local :

Le soutien à l'investissement local est demeuré élevé en 2020. 14 872 801 € ont été accordés aux collectivités du département, soit 8 143 719 € de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 3 140 014 € de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de droit commun, 2 263 284 € de DSIL exceptionnelle relance et 1 325 784 € de Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Pour accompagner la relance dans les territoires, la troisième loi de finances rectificative a prévu un abondement exceptionnel de la DSIL d'un milliard d'euros au niveau national. C'est ainsi que le département a pu bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 2 263 284 € qui a permis de soutenir 41

projets ayant trait à la résilience sanitaire, relevant de la transition écologique ou visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel. Parmi les projets aidés figurent par exemple ceux des communes de :

- Bussière-Galant: 150 000 € pour la réalisation de travaux d'assainissement
- Ambazac: 24 255 € pour la réalisation de travaux de préservation de l'église
- Moissanes: 13 445 € pour l'installation d'une chaudière biomasse qui alimentera l'école, la halte-garderie, le restaurant scolaire et la mairie.

En fin d'année, la liste des communes sélectionnées pour intégrer le programme « Petites villes de demain » (PVD) a été rendue publique. Dans le département, ce sont 11 communes situées aux quatre coins de la Haute-Vienne (cf. carte ci-contre) qui vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé par l'ensemble des partenaires PVD pour concevoir et mettre en œuvre dans les 18 mois un programme de revitalisation de leur territoire.



Faits marquants de l'année 2020

Retour sur les événements qui ont fait l'année 2020

JANVIER

- Match de Coupe de France de football Trélissac – Olympique de Marseille au stade municipal Beaublanc à Limoges | 05/01
- Installation de l'observatoire départemental de lutte contre « l'agribashing » | 16/01
- Gestion de crise suite à l'explosion d'une maison à Limoges | 18/01
- Signature du 1^{er} Emploi franc en Haute-Vienne | 20/01
- Signature de la convention de l'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) pour le déploiement de la fibre optique dans le département | 23/01
- Restitution des assises territoriales de la sécurité intérieure | 24/01
- Signature de la convention départementale France services | 24/01



FÉVRIER

- Installation des 22 lieutenants de louveterie | 03/02
- Ouverture du congrès national de la Protection civile à Limoges | 07/02
- Inauguration de la France services de Châteauponsac | 08/02
- Comité de concertation de la ligne ferroviaire POLT, en présence de Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète coordonnatrice pour le schéma directeur de la ligne POLT | 12/02



MARS

- Rencontre « Évolution des trajectoires professionnelles dans la fonction publique » à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme | 06/03
- Première conférence de presse au sujet de la Covid-19, en présence de la rectrice de l'Académie de Limoges et du directeur départemental de l'ARS Nouvelle-Aquitaine | 09/03

- **Annnonce du premier cas détecté COVID-19 dans le département | 10/03**
- **Première journée nationale en hommage aux victimes du terrorisme | 11/03**
- **Rencontre de M. le Préfet avec les représentants des acteurs économiques locaux pour faire le point sur les mesures de soutien aux entreprises face à la crise sanitaire | 11/03**
- **Premier tour des élections municipales | 15/03**
- **Fermeture des lieux publics « non indispensables » | 15/03**
- **Mise en place du premier confinement | 17/03**
- **Visite aux personnels soignants du CHU de Limoges | 27/03**
- **Visite du centre de desserrement destiné à la prise en charge de personnes malades sans gravité de la Covid-19, qui ne peuvent pas être suivies dans leur structure collective et pour les personnes à la rue | 30/03**



AVRIL

- **Rencontres avec les militaires de l'opération « Résilience » au CHU de Limoges** | 09/04
- **Remise de masques en EHPAD** | 16/04
- **Visite du chantier de démolition des immeubles Coubertin à Limoges à l'occasion de la reprise du BTP** | 23/04



MAI

- **Première phase du déconfinement** | 11/05
- **Visite de l'école élémentaire du Pont-Neuf à Limoges suite à la réouverture des écoles** | 14/05
- **Rencontre avec des commerçants du centre commercial Family Village suite à la réouverture des commerces** | 16/05

- **Visite de la gare des Bénédictins à Limoges pour constater la mise en place des mesures sanitaires (distanciation physique et gestes barrières) dans les transports** | 28/05
- **Visite du collège Louise Michel à Saint-Junien suite à la reprise des cours** | 29/05



JUIN

- **Deuxième phase du déconfinement** | 02/06
- **Signature de la déclaration d'engagement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Limoges Métropole** | 03/06
- **Première opération de dépistage grand public au centre commercial Cognac** | 10/06
- **76^e anniversaire du massacre d'Oradour-sur-Glane** | 10/06
- **Cérémonie pour la Journée mondiale des réfugiés** | 19/06

- **Troisième phase du déconfinement** | 22/06
- **Second tour des élections municipales** | 28/06
- **Visite du service de médecine physique et de réadaptation de l'hôpital Jean Rebeyrol, en présence du procureur de la République** | 25/06
- **Remise d'ordinateurs portables aux jeunes du quartier du Val de l'Aurence** | 30/06



JUILLET

- **Ouverture du compte Instagram de la préfecture de la Haute-Vienne** | 01/07
- **Installation d'une délégation spéciale chargée de constituer un conseil municipal dans la commune de Rempnat** | 02/07
- **Journée des maires à l'ENSIL, en présence des directeurs des services de l'État** | 10/07

- **Cérémonie du 14 juillet: hommage à celles et ceux qui se sont engagés durant la crise sanitaire (infirmières, restaurateurs, fabricants de masques gratuits, étudiants qui ont aidé des personnes âgées...)** | 14/07
- **Réception des volontaires du Service national universel (SNU) à la préfecture** | 21/07
- **Signature de la convention de partenariat entre la gendarmerie et la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne visant à renforcer la sécurisation des exploitations agricole** | 24/07
- **Opération « Cuisine mode d'emploi » dans les quartiers prioritaires de la ville de Limoges, en présence du chef Thierry Marx** | 27/07



AOÛT

- Visite du dispositif « vacances apprenantes » au lycée professionnel Maryse Bastié | 04/08
- Prise de fonction de Monsieur Sébastien Brach, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Vienne | 05/08



SEPTEMBRE

- Réunion annuelle de la cellule de veille sur le loup | 01/09
- Conférence de presse sur la rentrée scolaire avec l'ARS et le rectorat | 08/09
- Élections sénatoriales à la préfecture de la Haute-Vienne | 27/09



OCTOBRE

- Lancement de la « Quinzaine du bois » depuis la scierie Darcy SARL | 01/10
- Présentation du plan France Relance à la préfecture | 05/10
- Tournage du film « Irréductible » de Jérôme Commandeur | 05/10
- Lancement de la semaine des « Rencontres de la sécurité » | 07/10
- Installation du club sécurité routière en entreprises | 08/10

- Lancement du salon virtuel de l'emploi à l'occasion de la campagne « Passe ta vie en mode premium en Creuse & Haute-Vienne » | 12/10
- Opération « Shizen-Sport-Truck » dans le quartier du Val de l'Aurence | 12/10
- Signature de première charte d'engagements relative au nouveau réseau de proximité des Finances publiques en Haute-Vienne | 13/10
- Hommage national à Samuel Paty | 21/10
- Application d'un couvre-feu dans le département | 24/10
- Cérémonie de remise de décrets de naturalisation | 28/10
- **Mise en place du second confinement** | 30/10



NOVEMBRE

- Lancement des travaux de la zone AMEL pour le déploiement de la fibre optique en Haute-Vienne | 06/11
- Rencontre avec l'intervenant social mis à disposition par le conseil départemental de la Haute-Vienne au profit du groupement départemental de gendarmerie | 12/11
- Sensibilisation à la sécurité routière (car pédagogique) auprès des élèves de l'école Jean Moulin de Couzeix | 17/11
- Web-conférence de Karen Sadlier, docteure en psychologie clinique, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes | 25/11
- **Première phase du déconfinement** | 28/11
- Réunion du comité départemental France Relance | 30/11



DÉCEMBRE

- Rencontre des bénévoles de l'association « Escales solidaires » lors d'une maraude dans le cadre du plan hiver | 06/12
- Visite de l'entreprise Texelis, lauréate France Relance du fonds de modernisation de la filière automobile | 07/12
- Hommage à Valéry Giscard d'Estaing, troisième Président de la V^e République | 09/12
- Première réunion sur le déploiement de la stratégie vaccinale | 11/12
- **Deuxième phase du déconfinement** | 15/12





Visites officielles



14 février | **Agnès PANNIER-RUNACHER,** **ministre déléguée chargée de l'Industrie**

Agnès PANNIER-RUNACHER était en déplacement en Haute-Vienne afin de promouvoir le dynamisme et le savoir-faire des entreprises industrielles du département.

La ministre a visité l'entreprise emblématique Weston, spécialisée dans la fabrication de chaussures de luxe principalement pour hommes, dont le savoir-faire d'excellence a été reconnu par l'attribution du label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). Madame PANNIER-RUNACHER a également visité l'Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER), spécialisé dans la recherche et le développement de matériaux innovants pour l'industrie spatiale, l'automobile, l'électronique ou encore la médecine de précision.

Enfin, la ministre a visité l'entreprise Oerlikon, un des leaders mondiaux du dépôt de revêtements sur des pièces mécaniques subissant de fortes contraintes notamment mécaniques et thermiques.



17 février | Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

Geneviève DARRIEUSSECQ s'est rendue en Haute-Vienne pour rappeler l'importance séculaire des armées pour le département.

La ministre déléguée a rencontré les membres du conseil départemental des anciens combattants et la délégation militaire départementale de la Haute-Vienne, rendu hommage aux gendarmes morts pour la France, signé une convention de partenariat historique entre la Garde Nationale et la ville de Limoges, mais a également visité les entreprises Texelis et Arqus, acteurs essentiels de l'industrie militaire française et leviers de modernisation des armées dans le cadre de la Loi de programmation militaire (LPM).



22 août | **Jean-Baptiste DJEBBARI,** **ministre délégué chargé des Transports**

Jean-Baptiste DJEBBARI s'est rendu à Oradour-sur-Glane après la découverte le 21 août au matin de tags révisionnistes à l'entrée du centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, village martyr de la barbarie nazie où 643 villageois ont été tués le 10 juin 1944.

Le ministre a rappelé la détermination de l'État à combattre le révisionnisme et le négationnisme.



9 octobre | **Frédérique VIDAL,** **ministre de l'Enseignement supérieur,** **de la Recherche et de l'Innovation**

Lors de sa visite en Haute-Vienne, Frédérique VIDAL s'est rendue à l'école d'ingénieurs ENSIL-ENSCI pour y présider une réunion en visioconférence avec l'ensemble des présidents d'université de France, autour de la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche 2021-2030.

La ministre s'est ensuite rendue au centre européen de la céramique, situé au sein de la technopole Ester de Limoges, afin de découvrir les activités des instituts de recherche IRCER (Institut de recherche sur les céramiques) et XLIM. Cette séquence a permis de souligner l'excellente complémentarité qui existe entre les laboratoires et les différents acteurs du secteur de la céramique, grâce aux interventions des directeurs du Centre de transfert de technologies céramiques (CTTC) et de l'entreprise Cisteme, ou encore la présentation de la start-up Glophotronics.



16 octobre | Frédéric POTIER, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)

Frédéric POTIER était présent en Haute-Vienne pour la mise en place du Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la lutte contre la haine LGBT (CORAH), traduisant une volonté de faire de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations une priorité de l'action publique locale.

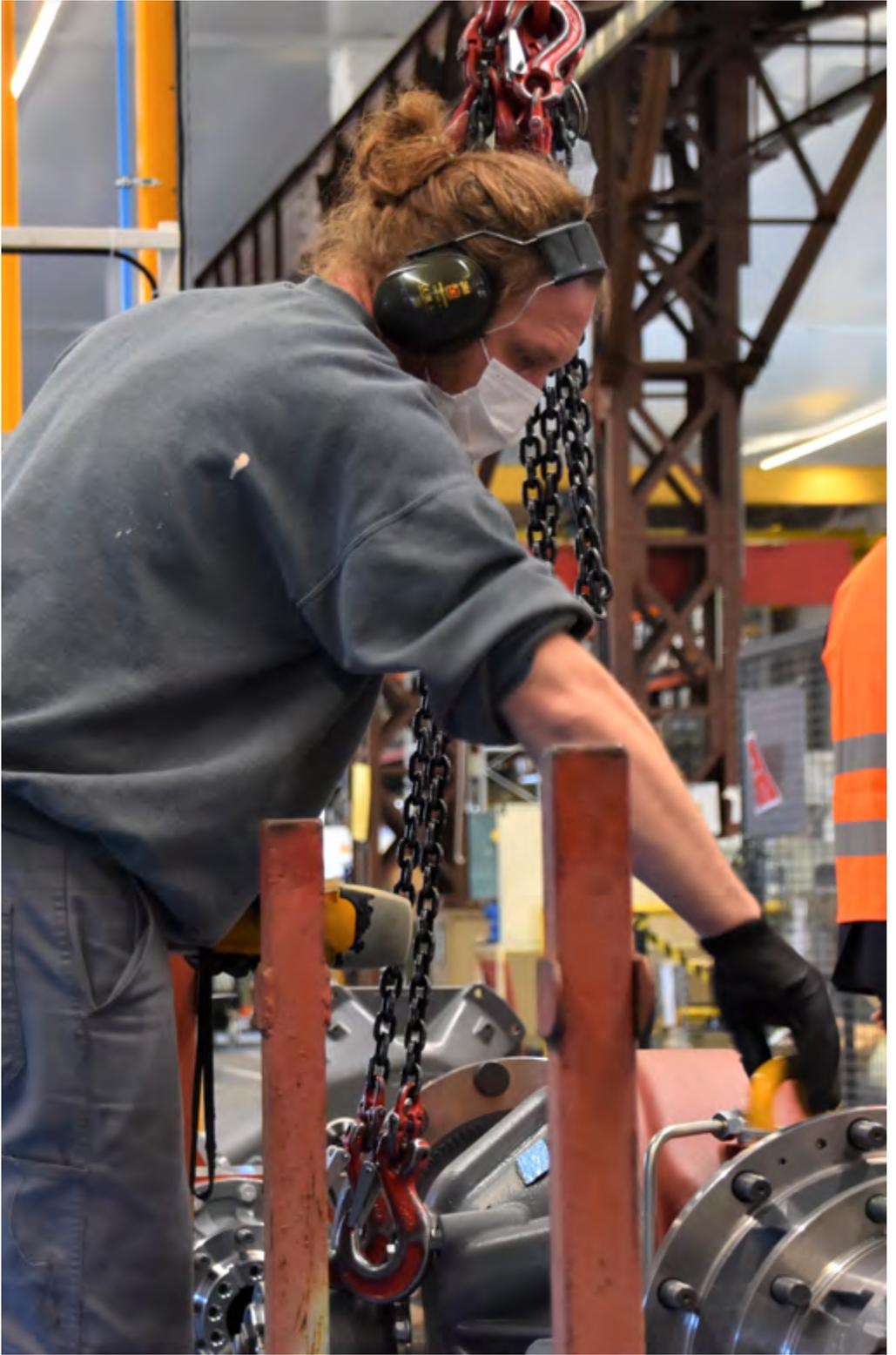
L'objectif de cette visite était de promouvoir le plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ 2020-2023, présenté le 14 octobre 2020 par Elisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre, en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes.



18 décembre | **Jean-Baptiste DJEBBARI,** **ministre délégué chargé des Transports**

Jean-Baptiste DJEBBARI a visité l'entreprise Texelis, spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de liaison au sol (ponts, châssis) et de transmission de puissance (moteurs, boîtes de vitesses) à destination de véhicules lourds d'usage intensif (métros, tramways, trolley-bus, autocars, etc.).

Cette visite a permis de mettre en lumière l'important programme d'investissement « PLM Texelis », soutenu à hauteur de 800 000 € dans le cadre de France Relance, augmentant significativement les leviers de croissance de l'entreprise et pérennisant le site de Limoges, qui emploie 350 personnes.



Publications marquantes sur les réseaux sociaux

Le rôle des réseaux sociaux dans notre quotidien s'est considérablement accru depuis le début de la crise sanitaire. Face à cette montée en puissance dans les usages, la communication a confirmé son rôle stratégique dans la gestion de crise.

En plus du site internet des services de l'État, le bureau de la communication interministérielle a considérablement augmenté son rythme de publication sur Facebook et Twitter afin d'informer quotidiennement les Haut-Viennois entre autres sur l'évolution de la situation

épidémiologique, les consignes à respecter au travers des confinements et couvre-feux ou bien répondre aux questions individuelles des internautes.

Cette montée en puissance des réseaux sociaux a également été l'occasion de souligner le travail exemplaire des établissements de santé, des personnels soignants, des associations de sécurité civile et de protection des populations, des forces de sécurité et des citoyens engagés, et ce, tout au long de l'année.

Retour en quelques images sur une année inédite...



date: 28/02

Première publication au sujet de la Covid-19



date: 09/03

Première conférence de presse au sujet de la Covid-19, en présence de la rectrice de l'Académie de Limoges et du directeur départemental de l'ARS Nouvelle-Aquitaine



date: 17/03

Message de prévention au premier jour du confinement

Préfet de la Haute-Vienne
Publié par Antoine Villalobos · 18 mars 2020 · 0

COVID-19 🚫 L'amende pour non-respect du confinement est désormais de 135€.

Les forces de l'ordre veilleront à faire respecter les mesures de confinement qui visent à sauver des vies. Il en va de la responsabilité de tous. #HautVie73

👉 <https://gfrance.gouv.fr/fr/le-texte-co...>

Ministère de l'Intérieur

#COVID_19

Contravention réprimant la violation des mesures de confinement :

amende forfaitaire de 135€ pouvant être majorée à 375€

Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020



13 002 Personnes touchées · 2 024 Interactions · [Suivre la publication](#)

39 Réactions · 55 commentaires · 142 partages

date: 18/03

Rappel des sanctions encourues en cas de non-respect du confinement

Préfet de la Haute-Vienne
Publié par Antoine Villalobos · 20 mars 2020 · 0

COVID-19 🚫 Face à la persistance de certains comportements irresponsables et du constat de regroupements importants de personnes dans certains lieux du département en méconnaissance des mesures générales de prévention de la propagation du virus, le préfet de la #HautVie73 a pris des mesures de restriction complémentaires.

👉 Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2kx1...>

Coronavirus COVID-19

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Mesures d'interdiction d'accès et fermetures de certains lieux

Face à la persistance de certains comportements irresponsables et du constat de regroupements importants de personnes dans certains lieux du département en méconnaissance des mesures générales de prévention de la propagation du virus, le préfet de la Haute-Vienne a pris des mesures de restriction complémentaires.

7 732 Personnes touchées · 2 774 Interactions · [Suivre la publication](#)

54 Réactions · 29 commentaires · 57 partages

date: 20/03

Annnonce de mesures supplémentaires d'interdiction d'accès (plages et berges des plans d'eau) et fermetures de certains lieux (commerces d'alimentation générale de 21 heures à 07 heures et stations de lavage)

 **Prefet de la Haute-Vienne** @Prefet57

#TousMobilisés 🇫🇷 | Pour faire face à l'absence de possibilité d'isolement dans certaines structures ou s'agissant de personnes à la rue, un centre d'hébergement spécialisé pour malades non graves a été mis en place sur le site de Bellevue du CH @EsquirolLimoges. (1/2)



CHU Limoges et 5 autres personnes

7:25 PM · 30 mars 2020 · Twitter Web App

👉 Voir l'activité sur Twitter

14 Retweets 1 Citer le Tweet 25 J'aime

 **Prefet de la Haute-Vienne** @Prefet57

#TousMobilisés 🇫🇷 | Bravo et merci aux élèves-infirmiers et aux personnels du CH @EsquirolLimoges, du @CHULimoges, aux bénévoles de la @CroixRouge87 et de @PUJ_FRANCE, à l'ARSL, à la Fondation Delta Plus, à l'@ARS_NAquit et aux personnels mobilisés des services de l'État. (2/2)



Ministère Territoires & Collectivités 🇫🇷 et Julien Denormande

7:25 PM · 30 mars 2020 · Twitter Web App

👉 Voir l'activité sur Twitter

13 Retweets 30 J'aime

date: 30/03

À l'aide du mot-clé **#TousMobilisés**, remerciements à l'ensemble des services impliqués dans la lutte contre la Covid-19

Préfet de la Haute-Vienne @Prefet57

#COVID-19 | L'@ARS_NAquit organise de nouvelles opérations de #Dépistage gratuit.

les 12/08 et 14/08 de 10h à 14h
au lac de Saint-Pardoux, Maison du lac - site de Santrop

⚠ Se munir d'une carte vitale et d'une pièce d'identité.
plus d'infos : bit.ly/3gRBwoU



ARS Nouvelle-Aquitaine et 2 autres personnes

2:00 PM · 11 août 2020 · Twitter Web App

Voir l'activité sur Twitter

8 Retweets 7 J'aime

Communication sur les nombreuses opérations de dépistage, organisées en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, dès le mois de juin 2020

Préfet de la Haute-Vienne @Prefet57

#COVID19 | Le 22 octobre 2020, le Premier ministre @JeanCASTEX a annoncé que 54 départements et une collectivité d'Outre-mer sont concernés par des mesures de couvre-feu, dont la #HauteVienne.

📍 Point de situation dans le département : bit.ly/34O1K70 (1/5)



Ministère des Solidarités et de la Santé

10:27 AM · 23 oct. 2020 · Twitter for Android

Voir l'activité sur Twitter

12 Retweets 4 J'aime

date: 23/10

Annonce de la mise en place d'un couvre-feu dans le département



**Préfète
de la
Fabienne**



**Directeur
de cabinet
Sébastien BRACH**



**Secrétaire
général
Jérôme**

**Service des
sécurités**

Bureau de
l'ordre public

Bureau du service
interministériel
de défense et de
protection civile

**Bureau de la
représentation
de l'État**

**Bureau de la
communication**



**Direction de la
légalité**
Gérard JOUBERT

**Bureau du contrôle
de légalité et de
l'intercommunalité**

**Bureau des
procédures
environnementales
et de l'utilité
publique**

**Pôle juridique et
documentaire**



**Direction de la
citoyenneté**
Benoît D'ARDAILLON

**Bureau des
élections et de la
réglementation**

**Bureau de
l'immigration et
de l'intégration**

**Bureau de
l'asile et de la
citoyenneté**

Brigade fraude



**Direction de la
coordination et de
l'appui territorial**
Evelyne BOURDET

**Bureau des
concours
financiers de l'État**

**Mission de
coordination
interministérielle**

te

Haute-Vienne

ne BALUSSOU

ire
DECOURS



**Sous-préfète de Bellac
et de Rochechouart**
Pascale RODRIGO

**Secrétariat
général**

Soutien aux
collectivités/
Développement
territorial

Soutien de
proximité sécurité
civile/Gestion de
crise

Pôle
départemental
des armes



**Déléguée du préfet
pour les quartiers
prioritaires**
Priscille MEQUIN



**Secrétariat
général commun
départemental**
Chantal SOUBRIER

Service des
ressources
humaines

Service des
budgets, du
patrimoine et de
la logistique

Service des
systèmes
d'information et
de communication



Services de l'État en Haute-Vienne

1, rue de la Préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX 1
Standard : 05 55 44 18 00
Courriel : pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr

Suivez toute l'actualité de l'État en Haute-Vienne sur :



@prefet87



www.haute-vienne.gouv.fr